

QUELS BESOINS EN MATIÈRE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE ?

Synthèse des informations rapportées par 146 communes inscrites dans le dispositif ATL dans le cadre de leur « analyse des besoins » (2015-2017)



OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Julie De Wilde

Février 2019

Rédaction : Julie De Wilde

Avec la collaboration de : Anne-Marie Dieu

Nous remercions chaleureusement les coordinatrices et coordinateurs ATL pour leur professionnalisme et leur investissement dans la collecte des données, sans lesquelles ce rapport n'aurait pu voir le jour.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Le Ministère
Secrétariat Général
Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles
Tel : 00 32 413 37 65

Sommaire

INTRODUCTION	4
✓ Etat des lieux des communes ATL	4
✓ Présentation du rapport et précautions méthodologiques	4
✓ Graphiques	7
✓ Perspectives.....	7
DIVERSITÉ DE L’OFFRE DE L’ACCUEIL DURANT LE TEMPS LIBRE.....	8
PLAGES HORAIRES DES LIEUX D’ACCUEIL TEMPS LIBRE.....	9
INFORMATION DES PARENTS SUR L’ACCUEIL TEMPS LIBRE.....	10
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX D’ACCUEIL TEMPS LIBRE.....	11
✓ Coût	11
✓ Couverture spatiale	15
✓ Mobilité	17
✓ Accueil d’enfants à besoins spécifiques	19
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU CODE DE QUALITÉ DE L’ONE DANS LES LIEUX D’ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	21
TAUX D’ENCADREMENT DANS LES LIEUX D’ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	22
FORMATION DES PROFESSIONNEL.LE.S DES LIEUX D’ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	23
MATÉRIEL DANS LES LIEUX D’ACCUEIL TEMPS LIBRE	27
LOCAUX POUR L’ACCUEIL TEMPS LIBRE	29
COORDINATION DANS LE CADRE DE L’ACCUEIL TEMPS LIBRE	30
PARTENARIATS DANS LE CADRE DE L’ACCUEIL TEMPS LIBRE	32
UN TEMPS HORS DÉCRET : QUELLE QUALITÉ DE L’ACCUEIL SUR LE TEMPS DE MIDI ?.....	34
CONCLUSION	36
ANNEXES.....	40

INTRODUCTION

✓ ETAT DES LIEUX DES COMMUNES ATL

Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (décret « ATL ») prévoit que chaque commune souhaitant s'inscrire dans la dynamique du décret réalise un état des lieux initial de l'accueil temps libre sur son territoire. Cet état des lieux sert de base à l'établissement de son programme de coordination locale pour l'enfance, dit « programme CLE ». Si les communes souhaitent renouveler l'agrément de leur programme CLE, dont la durée est de cinq ans, elles doivent réaliser un nouvel état des lieux quatre ans après l'adoption de leur programme CLE précédent.

L'état des lieux se décline en deux parties : la première consiste en un relevé et une description détaillée de tout ce qui existe au sein de la commune en matière d'accueil temps libre afin de dresser la situation objective de l'offre de la commune ; la deuxième représente une analyse des besoins de la commune en la matière, s'appuyant sur ce relevé mais également, sur des consultations d'enfants, de parents et de professionnels, afin de pointer les manques et éléments à améliorer. L'analyse des besoins doit permettre à la Commission Communale de l'Accueil (CCA) de dégager les priorités d'actions qui seront intégrées dans le programme CLE de la commune.

Une fois le programme CLE agréé, il peut constituer pour le/la coordinateur/-trice un outil de suivi et de gestion de l'état de l'accueil sur le territoire qu'il coordonne. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la synthèse des informations rassemblées dans les états des lieux des différentes communes engagées dans la dynamique ATL doit permettre de réaliser une photographie de la situation de l'accueil et vise donc à être un outil de suivi et de pilotage des politiques en la matière.

✓ PRÉSENTATION DU RAPPORT ET PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Ce rapport reprend la synthèse des informations rapportées par 146 communes dans le cadre des analyses des besoins qu'elles ont rédigé entre 2015 et 2017. Comme le montre le tableau-ci-dessous, on observe une assez bonne représentation des communes ATL de Bruxelles ainsi que de la province du Hainaut au niveau des données contenues dans ce rapport. Les provinces de Liège, de Namur et du Luxembourg sont par contre moins représentées : pour ces provinces, nous disposons en effet d'informations pour un peu plus de la moitié des communes inscrites dans le dispositif ATL. Les proportions de communes rurales/urbaines interrogées dans le cadre de cette synthèse sont relativement proches, cependant, des proportions réelles pour chaque province.

	Nombre de communes au total en FW-B	Nombres de communes ATL (2018)	% de communes ATL par rapport à l'ensemble des communes	Nombre de communes - analyses des besoins 2015-2017	% de communes analyses des besoins 2015-2017 sur l'ensemble des communes ATL
Bruxelles	19	16	84%	13	81%
Brabant wallon	27	23	85%	15	65%
Hainaut	69	56	81%	41	73%
Liège (hors communes germanophones)	75	60	80%	33	55%
Luxembourg	44	43	97%	24	56%
Namur	38	36	95%	20	56%
TOTAL	272	234	86%	146	62%

	Communes FWB (272)		Communes ATL en 2018 (234)		Communes - Analyses des besoins 2015-2017 (146)	
	% Rural	% Urbain	% Rural	% Urbain	% Rural	% Urbain
Bruxelles	0%	100%	0%	100%	0%	100%
Brabant wallon	7%	93%	4%	96%	0%	100%
Hainaut	26%	74%	23%	77%	24%	76%
Liège	32%	68%	32%	68%	27%	73%
Luxembourg	95%	5%	95%	5%	92%	8%
Namur	74%	26%	72%	28%	70%	30%
TOTAL	42%	58%	43%	57%	62%	38%

Si ce rapport nous permet de mettre en avant quelques **tendances** en matière de besoins pour l'accueil temps libre, nous invitons le lecteur à rester prudent dans l'interprétation de ces résultats. Tout d'abord, comme indiqué ci-dessous, il s'agit d'informations collectées par 146 communes, ce qui représente 62% des communes inscrites dans le dispositif ATL (ou 54% des communes si l'on considère l'ensemble des communes en Fédération Wallonie-Bruxelles).

Il est également important de préciser que les méthodes pour récolter les avis des différentes parties prenantes sont très variables d'une commune à l'autre (questionnaire, entretiens...). Le nombre d'avis récoltés, mais également la manière d'analyser les résultats des consultations, dépendant notamment des moyens et ressources (temps, compétences, relais, etc.) dont dispose chaque coordination ATL pour réaliser cet exercice. Les échantillons constitués ne peuvent en outre pas être considérés comme représentatifs pour chaque type d'acteur interrogé.

L'analyse des informations récoltées par les communes a également mis en lumière plusieurs difficultés inhérentes au questionnaire lui-même, qui ont impliqué des problèmes au niveau des coordinations ATL pour répondre à certaines questions, mais aussi des difficultés pour l'Observatoire dans l'analyse de ces données.

En effet, le questionnaire utilisé était principalement composé de questions pour lesquelles il était demandé un positionnement sur une échelle de satisfaction¹. Les points de vue des différentes parties prenantes se trouvaient ainsi « noyés » dans cette synthèse et l'on ne pouvait pas réellement savoir de quelle manière les points de vue avaient été, ou non, pris en compte dans le positionnement affiché au final par la commune.

Par ailleurs, l'analyse de l'ensemble des réponses sur ces échelles ainsi que des commentaires recueillis en texte libre a permis de constater que le fait de devoir réaliser une telle synthèse de points de vue (pas toujours concordants) avait souvent pour effet d'amener une grande partie des communes à opter pour la modalité « plutôt satisfaisant » sur l'échelle proposée.

Face à ces difficultés, l'Observatoire a décidé, pour ce rapport, de particulièrement se concentrer sur les commentaires en texte libre laissés par les communes pour chaque question posée, afin d'apporter un maximum de précisions et nuances aux réponses révélées par le positionnement sur les échelles de satisfaction.

Les informations sur les associations culturelles et sportives étaient particulièrement peu détaillées dans les analyses de besoin recueillies. Certaines communes ont d'ailleurs évoqué des difficultés à obtenir des informations de la part de ces associations. D'autres mentionnaient le fait que les interlocuteurs ne séparent pas forcément les constats selon les types de structures, notamment les parents. Nous avons donc décidé de ne pas consacrer de partie spécifique au rapport sur ces associations, mais de disséminer les éléments d'informations (qualitatifs et quantitatifs) s'y rapportant tout au long du rapport, en précisant dans le texte, lorsque nous y faisons référence.

La conclusion sera l'occasion de mettre en exergue les principaux besoins et préoccupations exprimés par les communes.

¹ Les modalités de réponses proposées étaient le plus souvent les suivantes : « Tout à fait insatisfaisant/Plutôt insatisfaisant/Plutôt satisfaisant/Tout à fait satisfaisant ».

✓ GRAPHIQUES

Les graphiques contenus dans ce rapport présentent les données chiffrées en pourcentages lorsque celles-ci concernent l'ensemble des 146 communes² interrogées ou lorsqu'elles sont déclinées selon le critère rural/urbain. Lorsque les chiffres sont présentés par province, les résultats sont par contre indiqués en nombre de communes.

✓ PERSPECTIVES

La synthèse de ces informations a été réalisée dans un cadre particulier puisqu'elle a également permis de nourrir la réflexion menée par l'Observatoire et le service ATL de l'ONE en 2018, sur la rédaction d'un nouveau questionnaire pour l'analyse des besoins des communes. Parmi les principales modifications, on notera :

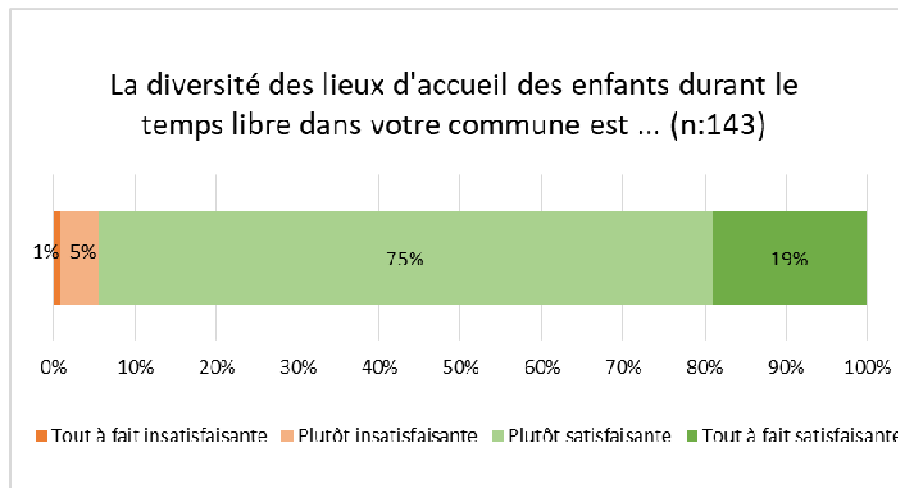
- le remplacement des questions sur le niveau de satisfaction par un « relevé des principales préoccupations », par thématiques. Pour décliner ces différentes thématiques par type d'acteur, l'Observatoire s'est notamment appuyé sur l'ensemble des commentaires laissés par les communes dans leurs analyses de besoins entre 2015 et 2017 ;
- la déclinaison du questionnaire par « partie prenante » (parents, enfants, opérateurs et commune), afin de pouvoir mettre en perspective les préoccupations propres aux différents acteurs et de pouvoir avoir une vision claire sur la synthèse des besoins réalisée par la commune ;
- la possibilité de mettre en avant les trois préoccupations les plus souvent relevées pour les parents, les enfants, les opérateurs. Ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble relativement rapide sur les besoins à rencontrer prioritairement pour chaque partie ;
- la possibilité pour les communes de notifier les besoins à rencontrer, mais aussi ceux qu'elles estiment les plus prioritaires.

Ce nouveau questionnaire sera par ailleurs intégré dans un nouvel outil en 2019, consistant en une plateforme en ligne que les coordinations ATL pourront utiliser pour remplir de manière plus efficiente et simplifiée leurs état des lieux et analyse des besoins.

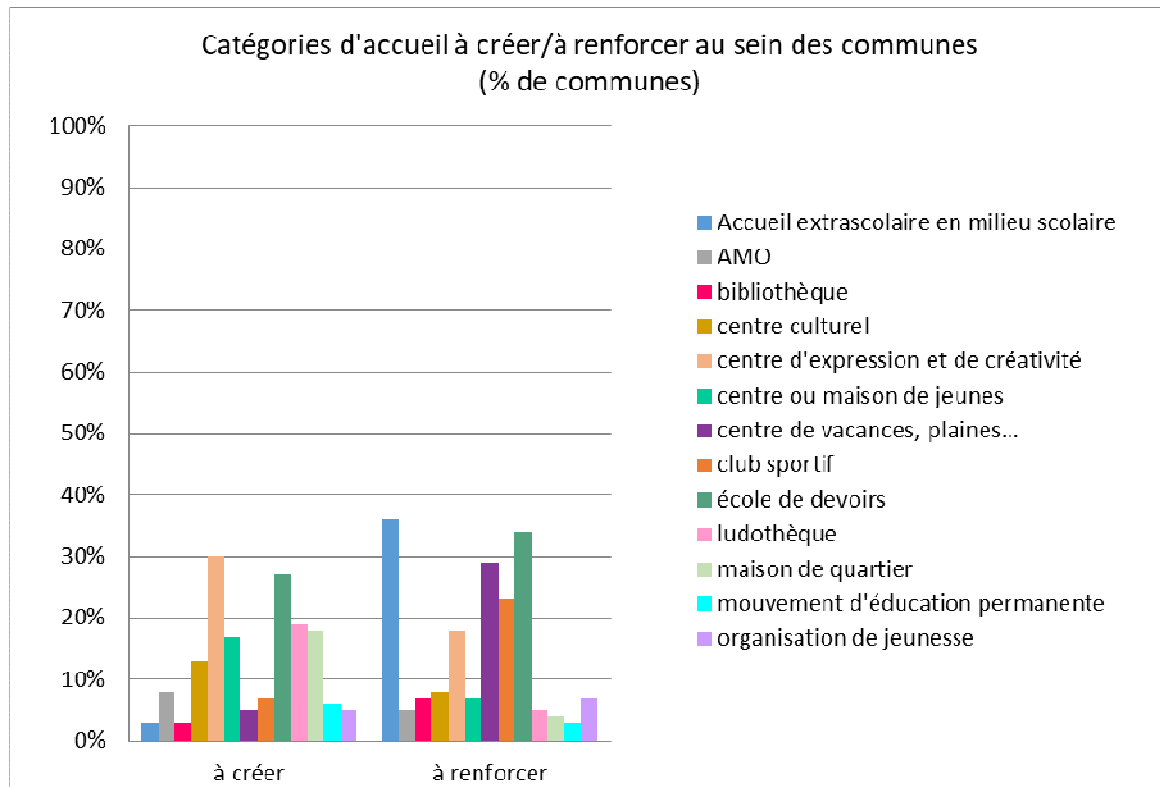
² Il peut arriver que certaines communes n'aient pas répondu à quelques questions ; le nombre de répondants est donc à chaque fois indiqué (« n »).

DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE L'ACCUEIL DURANT LE TEMPS LIBRE

La diversité des lieux d'accueil des enfants durant le temps libre est (plutôt) satisfaisante pour la grande majorité des communes : à peine **8 communes sur 146** (6% d'entre elles) expriment un taux d'insatisfaction à cet égard.



Les besoins les plus souvent mis en avant en termes de création de nouvelles catégories d'accueil ont trait aux centres d'expression et de créativité (30% des communes), aux écoles de devoirs (27% des communes), à l'accueil au sein de ludothèques (19% des communes) ou encore, aux maisons de quartier (19%) et centres de jeunes (18%).

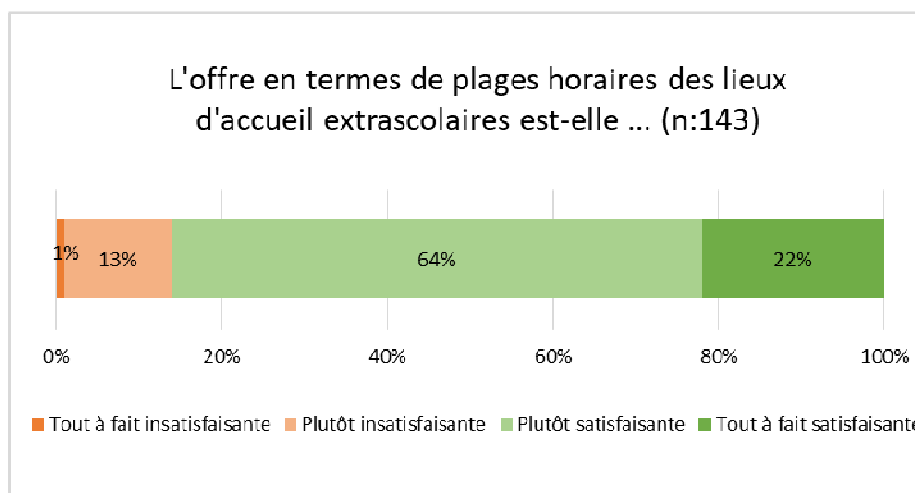


Parmi les particularités que l'on peut observer au niveau provincial, notons que la création d'écoles de devoirs est particulièrement plébiscitée dans la province du Hainaut (15 communes sur 41). Environ la moitié des communes de la province de Liège (16 communes sur 33) pointe le besoin de centres d'expression et de créativité. Enfin, les communes de la province du Luxembourg sont proportionnellement plus nombreuses à mettre en avant un manque de centres culturels (5 communes sur 24) et de clubs sportifs (8 communes sur 24).

En ce qui concerne les besoins de renforcement de l'accueil, les communes pointent le plus souvent le développement de l'accueil extrascolaire en milieu scolaire (34% des communes), en écoles de devoirs (34%), en centres de vacances et plaines (29%). Environ une commune sur cinq met également en avant le développement de l'accueil en clubs sportifs et en centres d'expression et de créativité. On peut noter que la quasi-majorité des communes bruxelloises (11 communes sur 13) pointent le besoin d'un renforcement en matière d'écoles de devoirs.

Outre les catégories d'accueil proposées dans le cadre de l'analyse des besoins, quelques communes pointent d'autres manques plus spécifiques en matière d'accueil, lorsque l'on aborde la question de la diversité. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment l'accueil de très petits enfants (2,5 ans à 5 ans, et particulièrement au niveau de l'offre de stages), le soutien aux devoirs en milieu scolaire après l'école et le mercredi après-midi, l'organisation d'activités thématiques au sein des établissements scolaires, l'offre en matière d'activités artistiques (créatives) mais aussi d'activités culturelles en dehors des horaires scolaires (weekend, soir, vacances).

PLAGES HORAIRES DES LIEUX D'ACCUEIL TEMPS LIBRE



Une commune sur sept (14%) fait état d'une relative insatisfaction concernant les plages horaires au niveau de l'accueil extrascolaire et les taux d'insatisfaction concernent **près d'une commune sur trois (29%)** lorsque l'on aborde cette thématique des horaires dans le cadre des associations sportives et culturelles.

Du côté des parents, plusieurs besoins ont été exprimés : avoir davantage de possibilités d'accueil flexible (par exemple, que l'accueil ne soit pas forcément calqué sur la semaine scolaire lors des

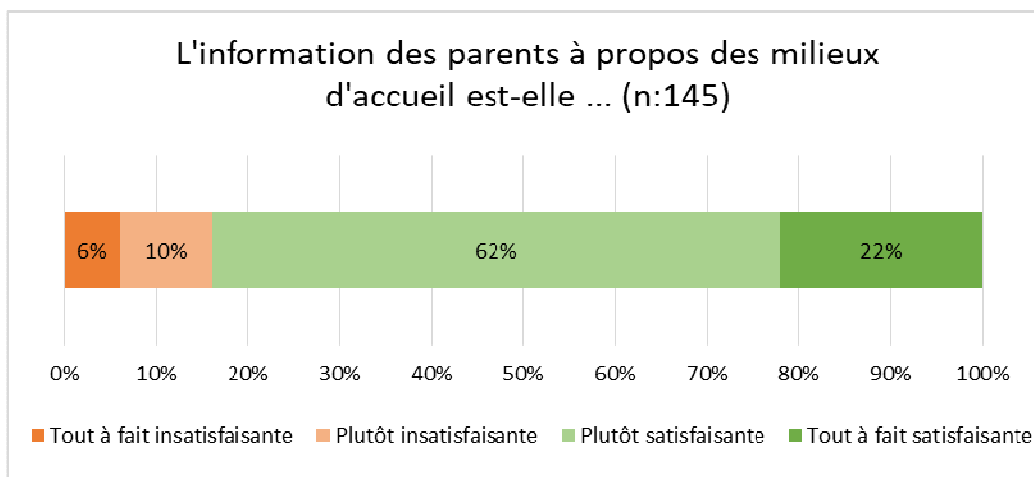
périodes de congés scolaires), élargir les périodes d'accueil (généralement à partir de 7h pour la période du matin, et jusque 19h pour l'accueil après l'école), prévoir un accueil (ou une période plus longue d'accueil) le matin et le soir lors de stages organisés pendant les vacances, organiser davantage de stages et d'activités lors des vacances et durant les weekends pour les tout-petits (2,5 ans à 5 ans). Certains évoquent par ailleurs les difficultés rencontrées lors de stages d'une semaine organisés pour les tout-petits mais qui ne se déroulent que lors des matinées, par exemple.

Au niveau des périodes de vacances scolaires, les parents soulignent, de façon plus large, des difficultés plus importantes pour les périodes des vacances de Pâques, et surtout, pour les vacances d'été.

Les plages horaires posent bien entendu encore plus de difficultés dans les familles monoparentales, mais également dans les familles où les parents travaillent à horaires décalés ou très spécifiques.

Du côté des professionnel.le.s, les communes pointent une assez bonne satisfaction sur la question des horaires. Certains professionnel.le.s mentionnent la difficulté d'élargir les tranches horaires lorsque cela ne concerne parfois qu'un seul enfant. D'autres soulignent parfois quelques problèmes relatifs à l'accueil le mercredi après-midi, dans le sens où ils/elles souhaitent continuer à pouvoir organiser des activités, de façon qualitative et sur la durée, avec les enfants : ceci semble parfois se heurter aux souhaits des parents qui considèrent qu'ils devraient pouvoir venir chercher leurs enfants « à la carte », à l'heure souhaitée.

INFORMATION DES PARENTS SUR L'ACCUEIL TEMPS LIBRE



Plus d'une commune sur six (16%) témoigne d'une relative insatisfaction en termes d'informations données aux parents en matière d'accueil extrascolaire. Et cette problématique est encore plus mise en avant dans le cadre des activités dans les associations sportives et culturelles : une **large majorité** des communes (64%) estime en effet que l'information des parents relative à ces différentes activités devrait être améliorée.

La diffusion des informations se fait le plus souvent via le bouche-à-oreille, les bulletins communaux, des brochures distribuées via l'école ou via boîte postale, des événements (« fête de l'ATL »), le site de la commune ; dans certains cas également, via des newsletters, et/ou une page Facebook.

En ce qui concerne la distribution de brochures via l'école, certains parents mentionnent qu'elle est d'ordre inégal entre les différentes écoles et même au sein des différentes classes d'un même établissement. Par ailleurs, ces brochures n'arrivent pas toujours à destination de tous les parents, notamment dans le cadre de séparations parentales. La distribution via les écoles pose également problème aux parents d'enfants résidant dans la commune mais ne fréquentant pas les écoles situées sur le territoire. Quelques communes indiquent qu'elles privilégient la distribution « toutes boîtes », tandis que d'autres en soulignent le coût trop important. Les brochures sont également souvent disponibles dans les administrations communales, voire dans différents services et associations au sein de la commune.

Si beaucoup de communes mentionnent l'existence d'un site internet ou d'une partie du site internet de la commune dédiée à l'accueil temps libre, beaucoup mettent en avant la nécessité de davantage développer ces outils, de les rendre plus attrayants, plus complets, avec une actualisation plus régulière des informations. Le fait d'avoir une page Facebook demande également beaucoup de travail et de temps, en termes de modération notamment.

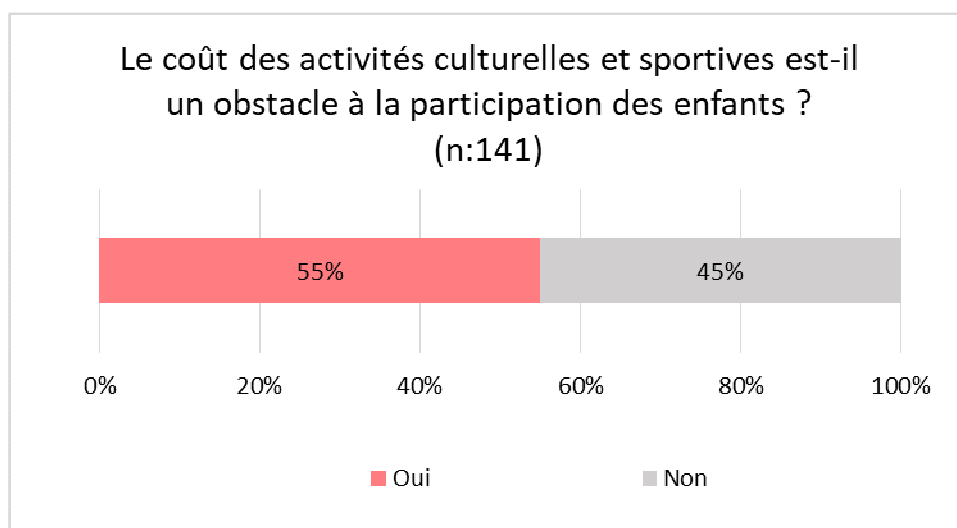
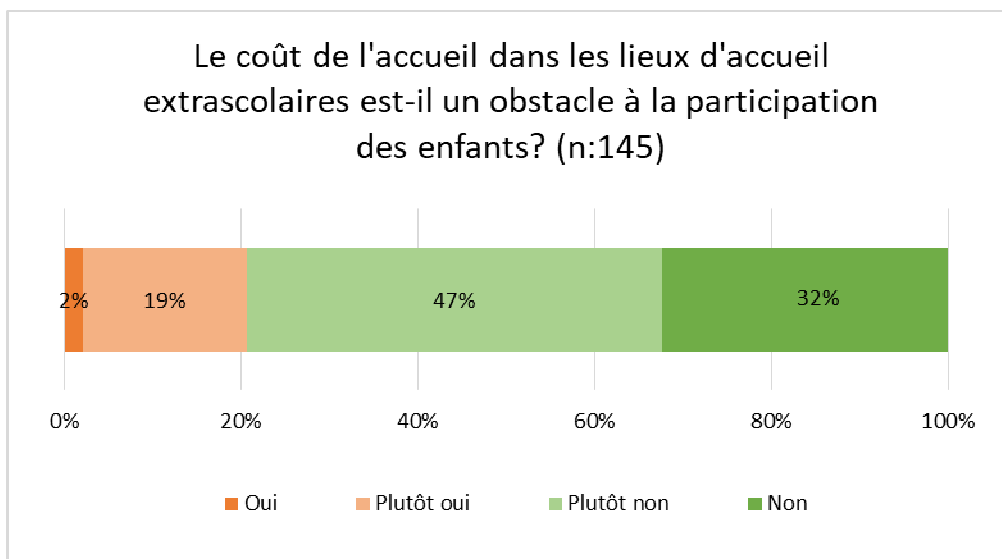
De manière générale, qu'il s'agisse de l'édition d'une brochure ou de la mise à disposition des informations sur un site internet, de nombreuses communes mettent en avant l'importance d'une véritable centralisation des informations et d'une information claire, simplifiée, et attractive. Certaines communes mentionnent également le besoin de parents de disposer de davantage d'informations relatives aux interventions financières possibles et/ou systèmes de réductions appliqués.

Au niveau du moment de diffusion des informations, c'est surtout le problème de l'inscription aux activités durant les vacances qui est évoqué par les communes. Si certains parents évoquent des stages déjà complets pour les vacances au moment de la réception des informations, d'autres mentionnent les difficultés qu'ils éprouvent à concilier l'accueil de leurs enfants durant les vacances et leurs obligations professionnelles (au niveau de la planification de congés à moyen et long-terme notamment). Parmi les propositions relayées en termes de calendrier, il semble que début septembre soit une période propice à la diffusion des informations concernant l'année scolaire dans sa totalité.

ACCESSIBILITÉ DES LIEUX D'ACCUEIL TEMPS LIBRE

✓ COÛT

Environ une commune sur cinq (21%) estime que le coût de l'accueil dans les lieux d'accueil extrascolaire est (plutôt) un obstacle à la participation des enfants et plus **d'une commune sur deux (55%)** met en avant le coût comme obstacle à la participation dans le cadre d'activités organisées par des associations sportives et culturelles.



Cette difficulté touche particulièrement les familles monoparentales et les familles nombreuses, incluant également des familles recomposées. La plupart des communes soulignent des efforts en matière de réductions des coûts liées à ces contextes familiaux spécifiques, mais certaines déplorent que des tarifs « dégressifs » ne soient pas appliqués dans tous les lieux d'accueil, notamment dans le cadre des associations sportives et culturelles, et particulièrement, des stages organisés durant les vacances scolaires.

Les difficultés financières sont bien entendu liées à certains types d'activités plus qu'à d'autres. Le coût de l'accueil en milieu scolaire (avant et après l'école), en écoles de devoirs et en plaines de vacances est estimé dans la plupart des cas comme relativement raisonnable et abordable. Au niveau de l'accueil en milieu scolaire, quelques communes évoquent une tarification plus élevée au sein d'établissements scolaires du réseau libre, en raison d'un « manque de soutien financier ».

Par contre, le coût des activités sportives, et particulièrement des stages sportifs (multisports, tennis, foot, équitation, etc.), ou d'autres activités « thématiques » (ex : activités linguistiques, activités culturelles...) est souvent considéré comme un réel frein à la participation des enfants. D'autant plus qu'elles impliquent parfois également l'achat de matériel spécifique, parfois fort coûteux.

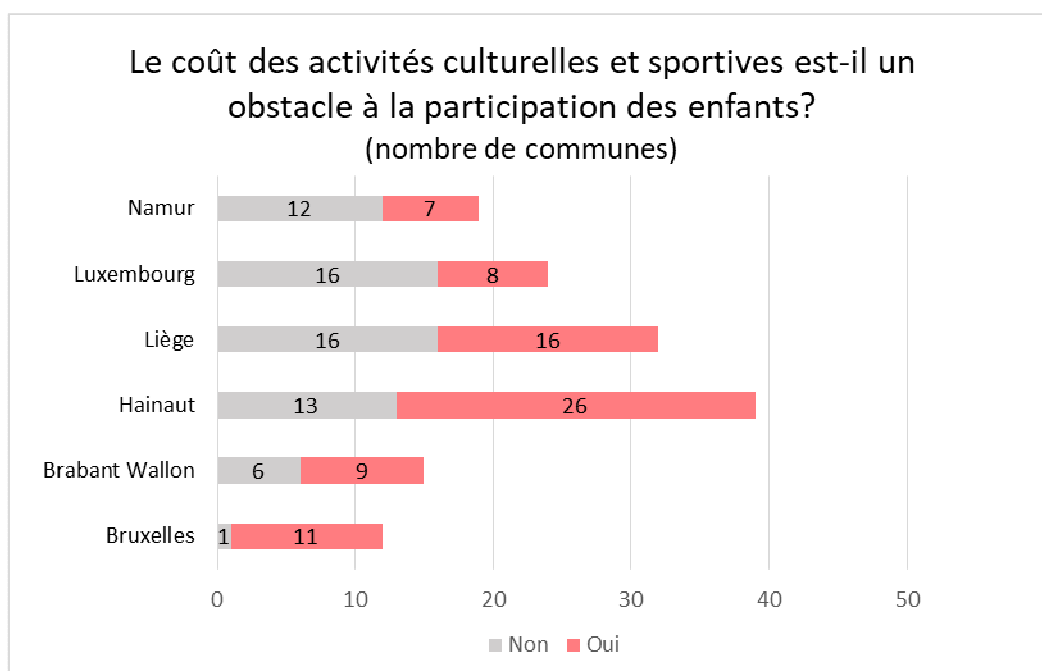
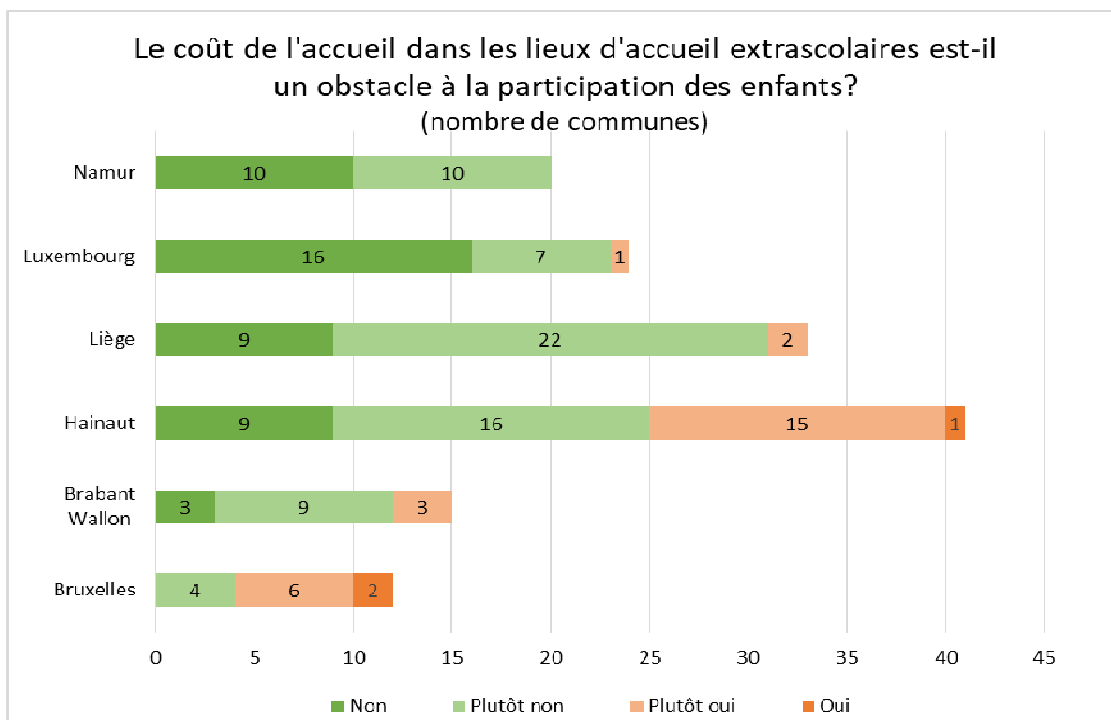
Les difficultés se concentrent aussi souvent sur les vacances d'été, étant donné la période plus importante à couvrir en termes d'accueil des enfants. Les parents mettent ainsi souvent en avant le manque de stages « à prix raisonnable » organisés près de chez eux.

Les modalités de paiement en tant que telles ne facilitent par ailleurs pas toujours l'accès des enfants aux diverses activités proposées, surtout lorsqu'aucun mécanisme d'étalement n'est prévu, et que les familles doivent déboursier une somme importante, en une fois, au début de l'année.

Parallèlement aux difficultés financières que peuvent éprouver les familles, certains.e.s professionnel.le.s relayent quant à eux des problèmes de retards de paiement, voire d'« impayés ». Certains opérateurs tentent de donner de l'information aux familles sur l'existence d'aides complémentaires liées notamment aux mutuelles, à une intervention de la province, aux déductions fiscales, etc. D'autres communes évoquent la recherche de solutions, au cas par cas, avec le CPAS lorsque des familles éprouvent des difficultés et nécessitent une aide financière pour l'accueil de leurs enfants.

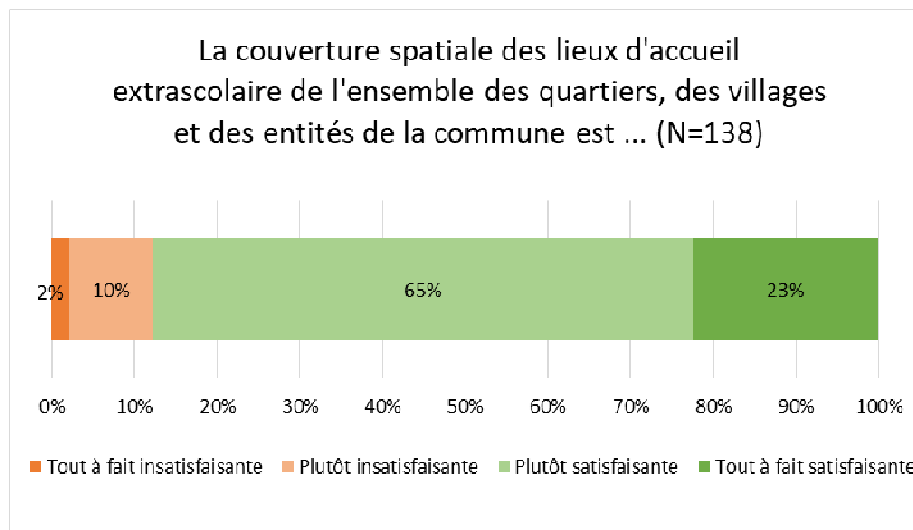
Certaines communes évoquent bien entendu des spécificités liées au niveau socioéconomique de leurs habitants, impliquant des ressources et besoins différents : alors que quelques communes affirment que les coûts ne constituent pas du tout un obstacle pour les parents au sein de la commune, considérant ses habitants comme ayant un niveau socio-économique élevé, d'autres pointent le nombre important de familles à revenus modestes au sein de la commune.

Des différences sont également à noter selon les provinces. Comme on peut le voir sur le graphe suivant, les difficultés liées au coût de l'accueil dans les lieux d'accueil extrascolaire sont davantage pointées dans le Hainaut (16 communes sur 41) et dans les communes bruxelloises (8 communes sur 12).



Comme on le précisait plus haut, le coût des activités sportives et culturelles est davantage considéré comme un frein à la participation des enfants. Le graphe ci-dessus permet de constater que les communes de la provinces du Hainaut, de Liège, et de la Région Bruxelles-capitale sont particulièrement nombreuses à mettre en avant ces difficultés : plus d'une commune sur deux dans le Hainaut et à Liège, et la quasi-totalité des communes bruxelloises (11 sur 12).

✓ COUVERTURE SPATIALE



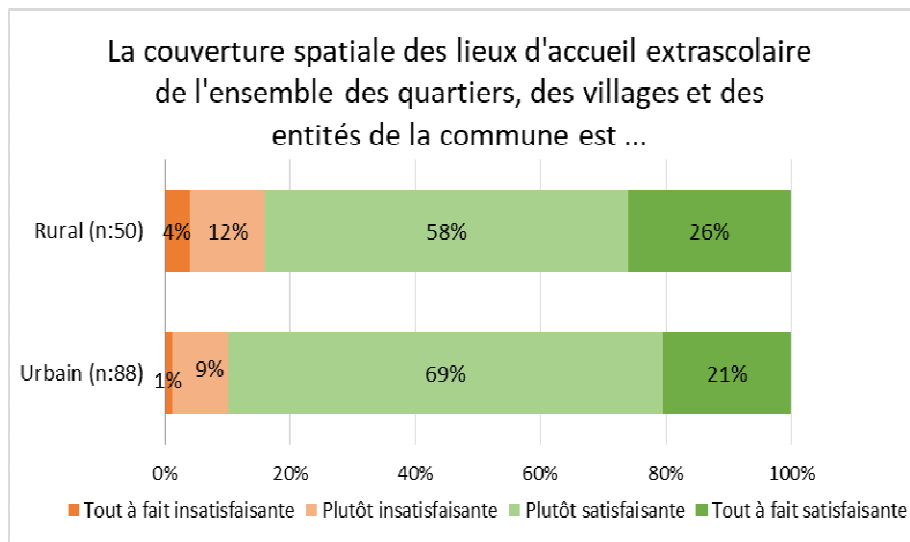
Un peu plus d'une commune sur dix (12%) fait état de difficultés concernant la couverture spatiale des lieux d'accueil extrascolaire sur l'ensemble de son territoire.

Les communes semblent en effet le plus souvent d'accord sur le fait que l'accueil extrascolaire est relativement bien réparti, suivant de près l'implantation des établissements scolaires³. Les activités proposées en dehors des écoles restent toutefois, selon certaines, fort centralisées.

Les résultats ne sont pas si différenciés lorsque l'on distingue les communes urbaines des communes rurales, qui affichent respectivement des taux d'insatisfaction de 10 et 16%. Certaines villes évoquent en effet la centralisation d'activités au niveau de certains quartiers au détriment d'autres.

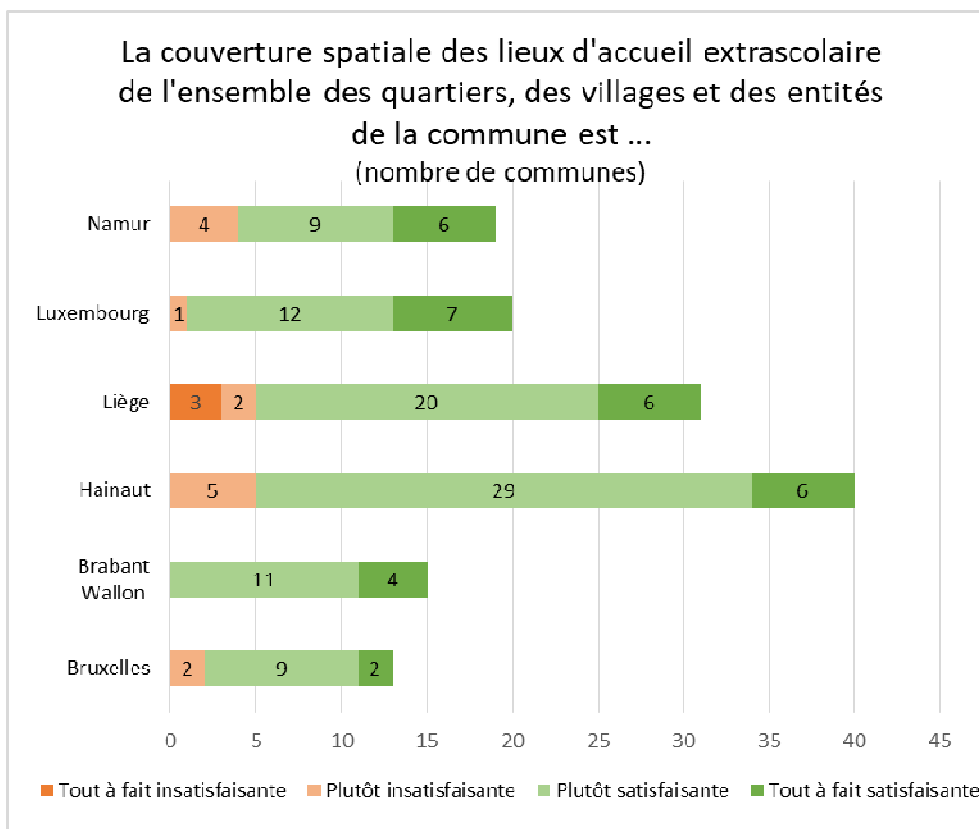
Comme piste de solution, une commune (rurale) relaye le principe de « tournante » pour les villages moins desservis, c'est-à-dire de l'organisation d'activités tour à tour dans les différents villages voisins. Mais encore faut-il, bien entendu, que ces entités disposent d'infrastructures pour organiser cet accueil.

³ Il faut tout de même mentionner l'existence de quelques villages sans établissement scolaire, et donc sans accueil en milieu scolaire.



Lorsque l'on compare les résultats selon la province, les différences de niveaux de satisfaction sont un peu plus marquées. Les communes du Brabant wallon (15) s'estiment toutes plutôt satisfaites à l'égard de la couverture spatiale des lieux d'accueil extrascolaire. C'est le cas également pour 19 communes sur 20 au niveau de la province du Luxembourg.

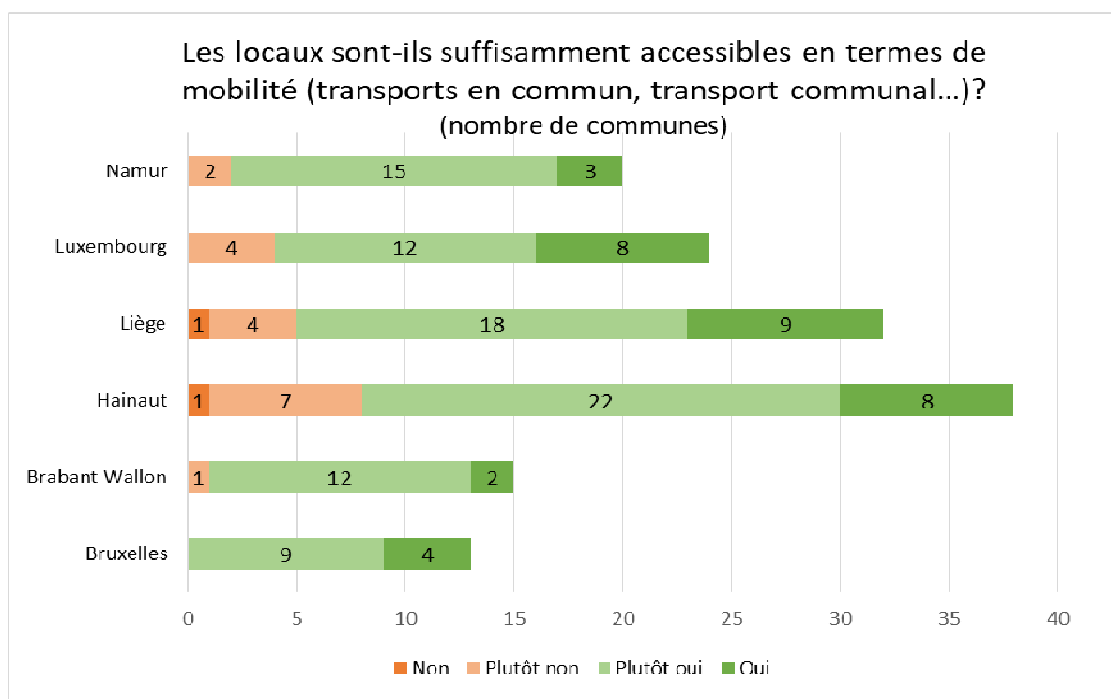
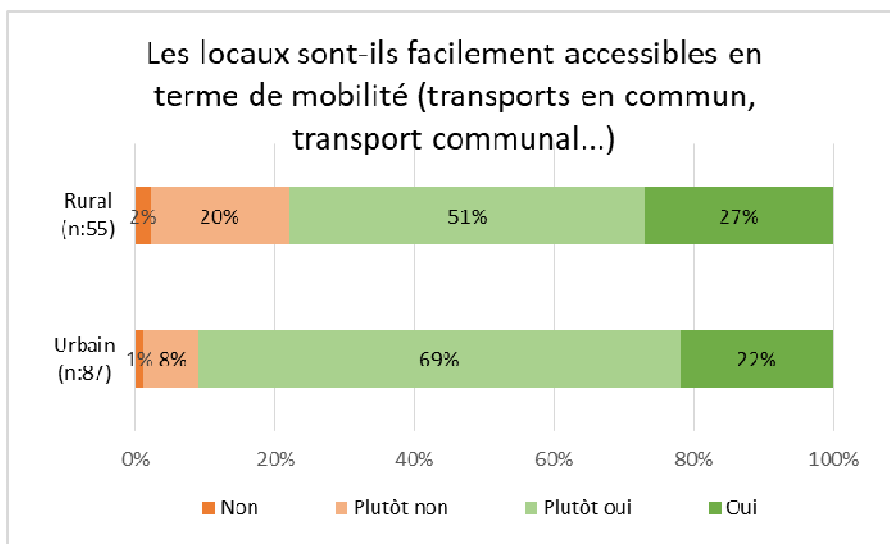
On note des taux d'insatisfaction légèrement plus importants pour les provinces de Namur (4 communes sur 19), de Liège (5 communes sur 31), du Hainaut (5 communes sur 40), et pour la région de Bruxelles (2 communes sur 13). Trois communes, situées en province de Liège, mentionnent une « totale » insatisfaction par rapport à la répartition des lieux d'accueil sur leur territoire.



En ce qui concerne plus spécifiquement la couverture spatiale au niveau des associations culturelles et sportives, **trois communes sur dix** mentionnent une certaine insatisfaction. L'accès aux différentes activités dépend bien entendu fortement de l'implantation de chacune de celles-ci, qu'il s'agisse de clubs sportifs/halls omnisports, centre culturels, académies, etc. Il est donc important de veiller ici plus particulièrement à la façon dont ces différents lieux sont desservis par les transports publics.

✓ MOBILITÉ

Lorsque l'on aborde plus spécifiquement la question de l'accès aux milieux d'accueil en termes de mobilité, **plus d'une commune rurale sur cinq** témoignent de difficultés, alors que c'est le cas pour **moins d'une commune urbaine sur dix**. Les provinces du Hainaut (environ une commune sur cinq), de Liège et du Luxembourg (environ une commune sur six) sont les plus concernées par ce type de difficultés.

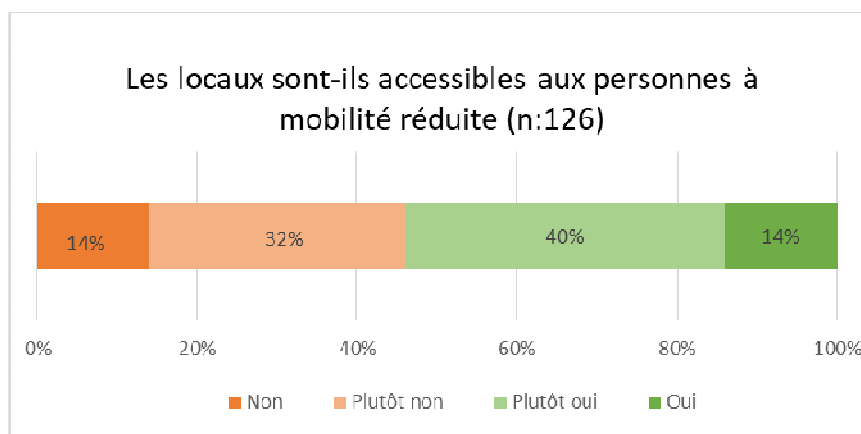


Les communes rurales sont nombreuses à mettre en avant d'importantes distances à parcourir, et l'absence ou la faible fréquence de transports publics. Les difficultés en termes de transport semblent se poser de manière plus importante encore en dehors des horaires scolaires, durant les vacances, notamment.

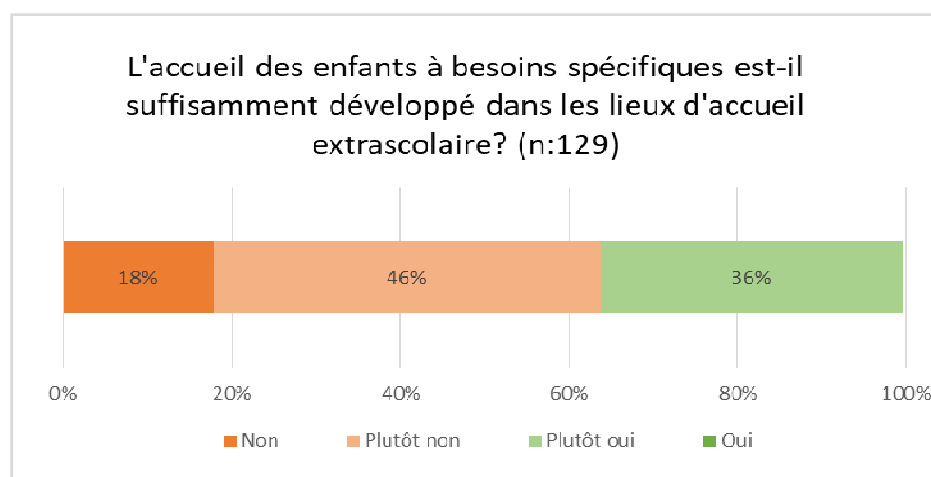
Beaucoup d'entre elles insistent sur la nécessité d'organiser les trajets, lorsque l'accueil ne se déroule pas dans l'établissement scolaire de l'enfant, afin de garantir l'accessibilité à tous types d'activités pour tous. Nombreuses sont les communes à mettre en avant l'utilisation de bus communaux comme garante de cette accessibilité. La plupart des parents interrogés relèvent en effet des difficultés à véhiculer les enfants entre la fin de l'école et le début des activités extrascolaires.

De nombreuses communes, qu'elles soient rurales ou urbaines, mettent également en avant des problèmes de stationnement pour les parents. Parallèlement à ces soucis de parkings, se posent par ailleurs des problèmes de sécurité aux abords des lieux d'accueil (voitures sur les trottoirs, à proximité des passages pour piétons, routes fort fréquentées où l'arrêt est dangereux, etc.).

✓ ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES



Près d'une commune sur deux (46%) estime que les locaux ne sont pas assez adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite. La situation est toutefois très variable d'un lieu d'accueil à l'autre au sein-même des communes. Parmi les difficultés mentionnées, on retrouve le plus souvent la présence de nombreux escaliers et marches, particulièrement dans certains vieux bâtiments scolaires, ou de graviers aux abords des lieux d'accueil, mais également l'étroitesse des portes et l'absence de toilettes adaptées.



Lorsque l'on aborde de façon plus large, la question de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans les lieux d'accueil extrascolaire, **environ deux communes sur trois** (64%) affirment que celui-ci n'est pas fort développé⁴ et aucune des communes interrogées n'affiche un taux de totale satisfaction sur cette dimension.

De nombreuses communes précisent qu'il n'y a pas beaucoup de demandes en ce sens. Elles évoquent alors généralement la possibilité de chercher des solutions au cas par cas, en fonction des besoins relayés par les parents.

Quelques-unes soulignent tout de même les difficultés importantes éprouvées par les parents d'enfants à besoins spécifiques, particulièrement durant les périodes de vacances scolaires. Une commune mentionne en effet que si un établissement scolaire est dans une logique d'intégration d'enfants porteurs de handicap, l'accueil extrascolaire suivra également à partir du moment où il est organisé au sein de l'école.

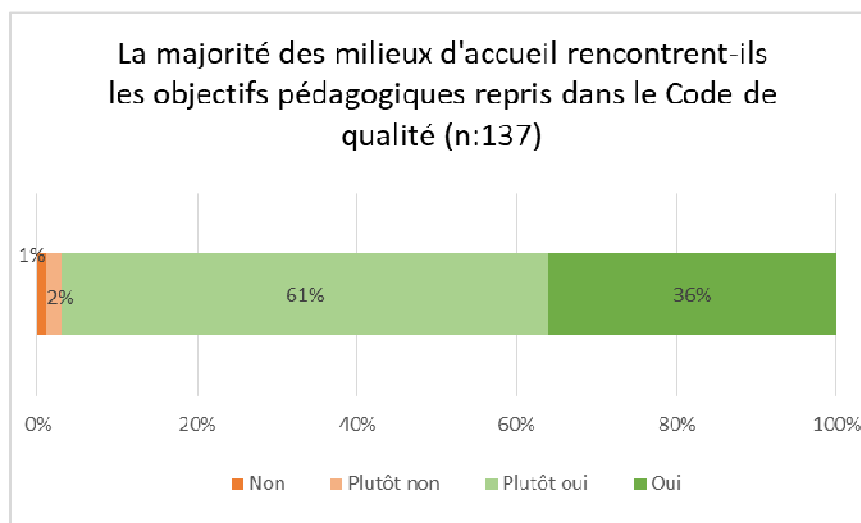
Une commune évoque l'établissement d'une convention avec l'AWIPH en vue d'améliorer l'intégration des enfants porteurs de handicap, et qui a pour objectif d'à la fois apporter les aménagements nécessaires à l'adaptation différents lieux d'accueil, mais également de former le personnel qui accueille des enfants.

Outre les difficultés liées aux locaux, de nombreuses communes évoquent le problème de l'encadrement de ces enfants, tant en termes de nombres d'accueillant.e.s, que des qualifications requises. La plupart insistent sur l'importance de la sensibilisation, de l'information et de la formation des professionnel.le.s de l'accueil.

Si la plupart des communes abordent la question des besoins spécifiques en évoquant les questions de handicaps physiques liés à la mobilité des enfants, d'autres besoins spécifiques sont également mis en avant : troubles de l'ouïe, mais aussi troubles de l'attention, hyperactivité, dyslexie,... Ici encore, certaines communes relèvent l'importance d'informer et de former les accueillant.e.s sur ce type de thématiques, et pointent les manques parfois éprouvés en termes de taux d'encadrement.

⁴ On note un taux d'insatisfaction un peu moins élevé pour Bruxelles et la province du Brabant Wallon, où cela concerne, tout de même, environ la moitié des communes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU CODE DE QUALITÉ DE L'ONE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



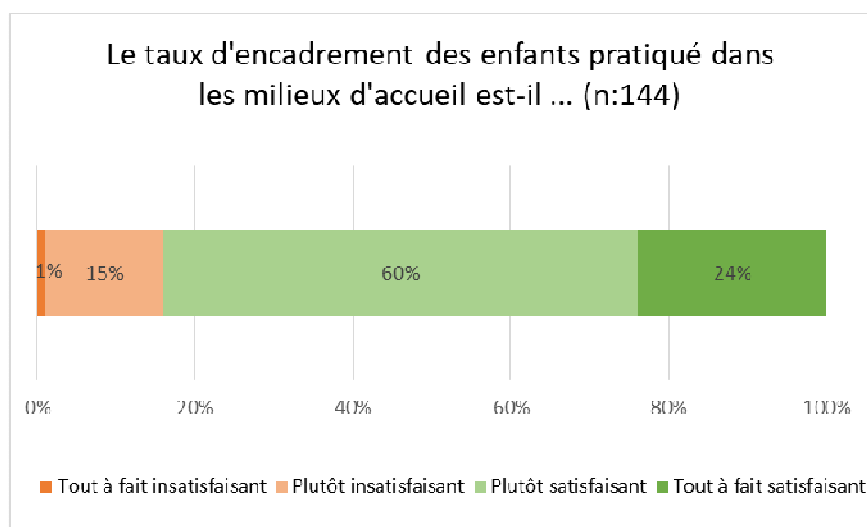
A peine **4 communes** (3%) constatent que les objectifs pédagogiques repris dans le Code de qualité de l'ONE ne sont pas rencontrés dans la majorité des milieux d'accueil. Certaines communes mentionnent, par ailleurs, la relative méconnaissance du Code de qualité par les parents, mais également, par les professionnel.le.s qui travaillent sur le terrain.

Plusieurs communes pointent la nécessité de mener des réflexions en équipe, de façon plus régulière, autour des pratiques professionnelles et notamment, de davantage travailler ensemble (voire avec les enfants) sur les projets d'accueil, tout en se référant de manière plus explicite aux principes contenus dans le Code de qualité. Ceci permettrait par ailleurs d'assurer une meilleure visibilité du respect de ces principes auprès des parents.

De nombreuses communes soulignent une conscientisation de plus en plus importante des différents acteurs concernés sur l'importance de la qualité de l'accueil et soulignent les efforts réalisés au fil des ans pour prendre mieux en considération les besoins des enfants en vue de favoriser leur bien-être.

Les difficultés de remplacement du personnel en cas de formation, le manque de reconnaissance de statut du personnel accueillant (entraînant démotivation et turn-over important au sein des équipes), des soucis en termes d'infrastructures (manque de places...), de matériel disponible sont cependant autant d'éléments de frein mis en avant par les communes en termes de bonne application de ces principes.

TAUX D'ENCADREMENT DANS LES LIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



Un peu plus d'une commune sur six (16%) fait état d'insatisfaction en termes de taux d'encadrement dans les lieux d'accueil extrascolaire. La situation varie toutefois très fort selon les milieux d'accueil. Si les différents acteurs semblent relativement bien conscients de la nécessité d'avoir un taux d'encadrement suffisant pour assurer un accueil de qualité pour les enfants et tendent au maximum à respecter les normes d'encadrement prévues par l'ONE, beaucoup relèvent un manque de moyens financiers pour atteindre pleinement cet objectif. D'autant plus que quelques communes mentionnent une augmentation de fréquentation de l'accueil par les enfants au fil des ans, et notamment par les plus petits (de moins de 6 ans).

Des taux d'encadrement suffisants sont par ailleurs difficiles à maintenir en cas d'absence du personnel accueillant, que ce soit en raison de maladie, ou de participation à des formations. Remplacer les accueillant.e.s dans ces situations reste en effet souvent problématique.

Les insatisfactions exprimées quant au taux d'encadrement se concentrent davantage sur l'accueil en milieu scolaire et l'accueil en écoles de devoirs. Si en milieu scolaire, les taux d'encadrement semblent particulièrement poser problème dans les établissements accueillant un nombre très important d'élèves, de nombreuses communes relèvent également des difficultés liées à l'accueil des enfants par une seule et unique personne.

Ceci pose en effet questions en termes d'attention et d'accompagnement mais aussi de sécurité des enfants, particulièrement lorsque le groupe comprend des très petits enfants. Les enfants peuvent en effet potentiellement se retrouver « seuls » lorsque l'accueillant.e doit, par exemple, accompagner des petits aux toilettes, mais aussi en cas d'accidents et blessures, etc. Quelques communes pointent en ce sens le souhait de certains parents et accueillant.e.s qu'un groupe d'enfants soit encadré par minimum deux accueillant.e.s. (même si celui-ci n'est pas de grande

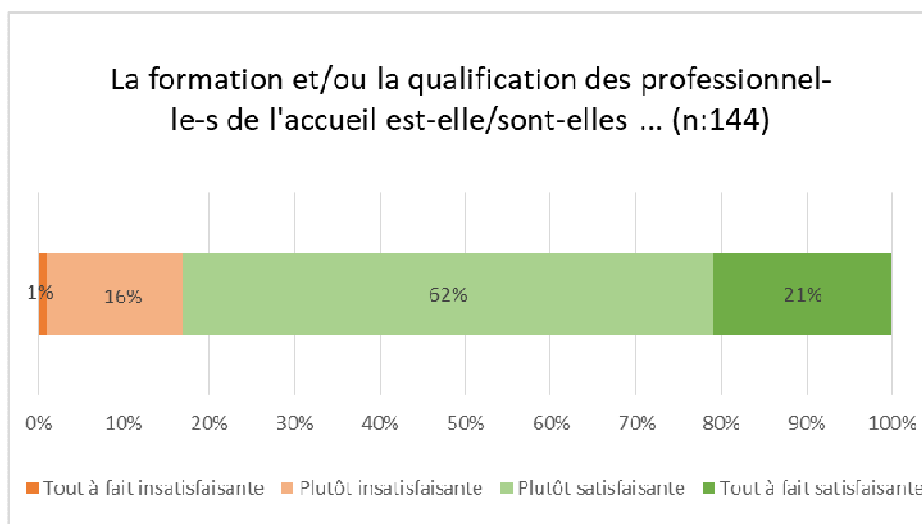
taille⁵), ou à tout le moins, de prévoir de pouvoir compter sur une accueillant.e « en renfort » en cas de problème.

Certains moments de l'accueil posent également plus de problèmes que d'autres en termes d'encadrement. De nombreuses communes évoquent la dernière demi-heure avant le début de l'école ainsi que la première heure (et surtout, la première demi-heure) après la fin de l'école comme des périodes particulièrement chargées en nombre d'enfants et donc plus problématiques⁶.

Quelques communes reviennent également sur la difficulté de respecter les rythmes et les besoins des enfants, notamment en fonction des âges. Il n'est en effet pas toujours possible de proposer plusieurs espaces dédiés à différentes activités (ou repos) et/ou adaptés aux différents âges, ceci nécessitant davantage de personnel présent.

Concernant plus spécifiquement les écoles de devoirs, certaines communes mentionnent des difficultés en termes de recrutement et de stabilisation tant du personnel rémunéré que des bénévoles.

FORMATION DES PROFESSIONNEL.LE.S DES LIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



Plus d'une commune sur six (17%) relève une certaine insatisfaction quant à la qualification et aux formations des professionnel.le.s de l'accueil. Si l'ensemble des acteurs, et particulièrement les parents, reconnaissent l'importance de la qualification et de la formation des professionnel.le.s accueillant les enfants, plusieurs obstacles s'opposent en effet à la réalisation concrète de cet objectif.

⁵ Pour rappel, le décret ATL précise « En présence de plus de six enfants, chaque opérateur de l'accueil pour ses lieux d'accueil garantit la présence minimum de deux adultes ou le fait qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable d'intervention. » (chapitre IV, section 1, article 16,§1).

⁶ Quelques-unes mentionnent également les difficultés en termes de taux d'encadrement sur le temps de midi, comme nous l'évoquons plus loin, dans un encadré consacré à cette période « hors décret » (p. 32).

Tout d'abord, le statut précaire des professionnel.le.s de l'accueil (horaires fractionnés, contrats précaires...). Alors que l'accueil des enfants demande des compétences très larges et polyvalentes (animation, sécurité, soins médicaux et premiers secours, gestion de conflits, communication avec les parents...), le manque de reconnaissance du travail et la faible rémunération des professionnel.le.s de l'accueil peuvent conduire à un manque de motivation voire du découragement, une absence de vision sur le long-terme, et donner lieu à un turn-over important au sein des équipes, problématique pour la mise en place et le suivi de formations de base ou continuées.

Dans ce sens, les professionnel.le.s sont généralement d'accord pour dire que les formations devraient conduire à une plus grande reconnaissance du travail, et à une meilleure valorisation de leur statut.

Le manque de qualification concerne encore plus particulièrement le personnel engagé sous contrats de types ALE, article 60, PTP⁷..., notamment le personnel remplaçant, mais aussi les stagiaires, ou dans certains cas, des étudiants et bénévoles.

Ensuite, alors qu'un certain nombre de professionnel.le.s se disent très motivé.e.s et intéressé.e.s à participer à des formations, ils/elles soulignent les difficultés pour réunir les conditions favorables à leur mise en place. De nombreuses communes mettent en effet en avant le manque de moyens financiers et de temps consacrés aux formations. Les heures ne sont pas toujours payées et les remplacements sont difficiles à organiser, voire inexistantes. Les difficultés en termes de temps et de remplacement concernent principalement les accueillant.e.s, même si quelques communes parlent également des responsables de projet ainsi que de leur coordinatrice ATL .

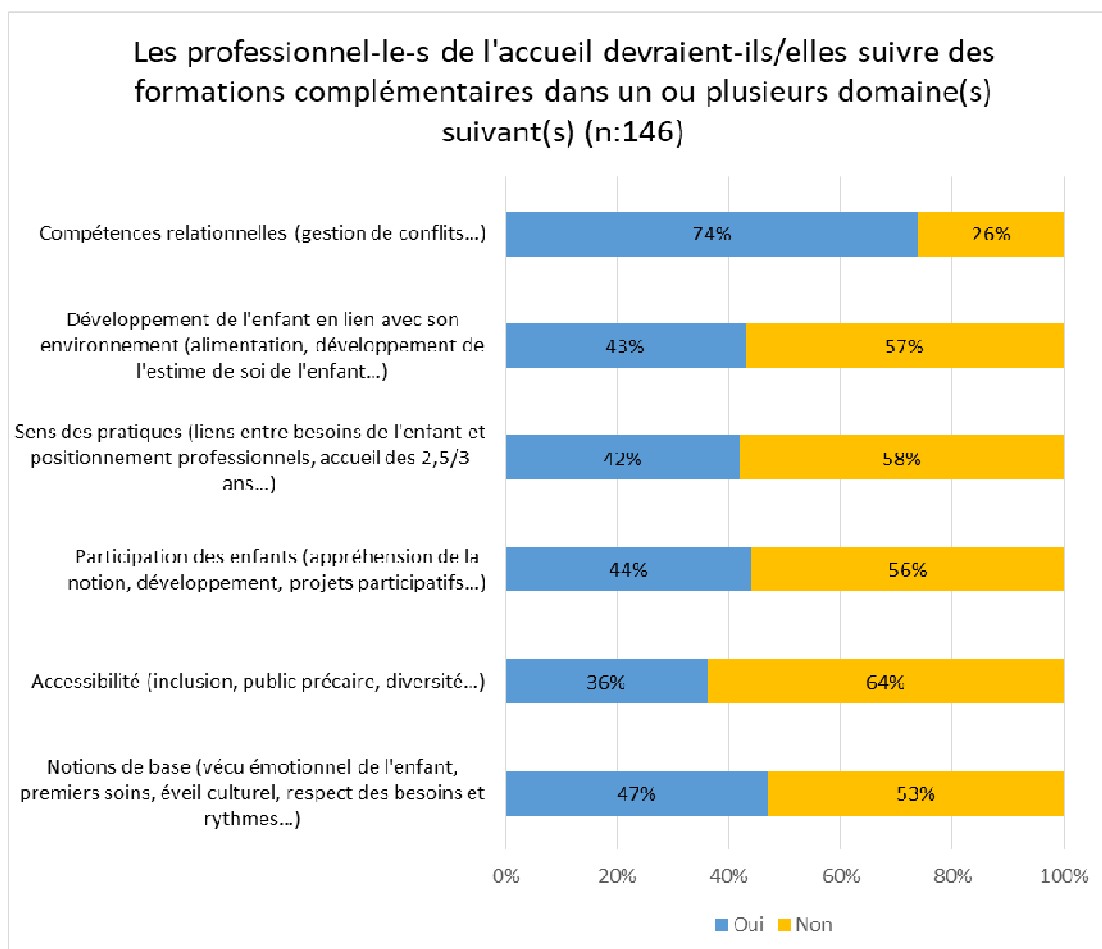
L'offre de formation doit également être en adéquation avec les besoins du terrain. Nombreuses sont les communes à souligner l'importance de réfléchir à l'organisation de formations directement avec les professionnel.le.s afin de mieux cibler leurs besoins. Par ailleurs, plusieurs professionnel.le.s témoignent de difficultés à appliquer certains acquis sur le terrain et mettent en avant le besoin de pouvoir disposer d'outils pratiques, concrets, liés à des réalités vécues. Outre la participation à des formations, plusieurs communes mettent également l'accent sur la richesse des échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain.

Si certaines communes relèvent un manque d'offre de formations, certaines mentionnent également des difficultés liées à la localisation des endroits de formations (distance et trajets importants, manque de transports...). Ceci pose particulièrement des difficultés dans les zones rurales, les professionnel.le.s de l'accueil ne disposant pas toujours de véhicule pour se déplacer dans des endroits peu (voire pas) desservis par des transports publics.

En termes d'organisation, plusieurs communes relèvent également le problème de l'annulation d'un certain nombre de formations en raison d'un trop faible nombre de participants, qui ne sont généralement pas reprogrammées au cours de l'année.

⁷ PTP : programme de transition professionnelle.

Au niveau des thématiques, le graphe suivant indique que de nombreuses formations complémentaires sont jugées utiles pour les professionnel.le.s de l'accueil. Les formations les plus plébiscitées concernent les compétences relationnelles : **plus de sept communes sur dix** estiment que les professionnel.le.s devraient pouvoir s'y former.



Ceci concerne tout d'abord la gestion de conflits entre enfants, et de manière plus large, la question de la gestion de l'agressivité et de la violence. Certain.e.s professionnel.le.s affirmant se retrouver parfois démun.i.e.s face à des enfants qui adoptent des comportements violents (violences physiques, verbales...). De manière plus générale, des demandes de formation concernent la manière d'exercer une autorité « douce », la question des punitions...

La gestion de conflits concerne également les relations entre professionnel.le.s de l'accueil et parents. Ici encore, certain.e.s professionnel.le.s souhaiteraient disposer d'outils leur permettant de mieux communiquer avec les parents. Ces demandes de formation incluent parfois des éléments plus spécifiques sur des thématiques telles que la diversité, les vulnérabilités, ou encore les échanges interculturels.

Il semble par ailleurs que certain.e.s professionnel.le.s ont des difficultés à comprendre leur rôle vis-à-vis des enfants et l'investissent de façon qui ne semble pas toujours appropriée aux yeux des parents, voire des enfants : se contentant de « surveiller », « garder » les enfants en « criant souvent

sur eux ». Une commune témoigne ainsi : « certains accueillants se considèrent parfois encore comme de « simples surveillants, « gardiens d'un parking d'enfants » ».

Pour certains parents et professionnel.le.s, il serait donc important de mettre l'accent sur des formations liées au rôle de l'accueillant.e, à la pédagogie, et plus globalement, au cadre de travail (incluant par exemple, le décret, le Code qualité de l'ONE, le bien-être de l'enfant...).

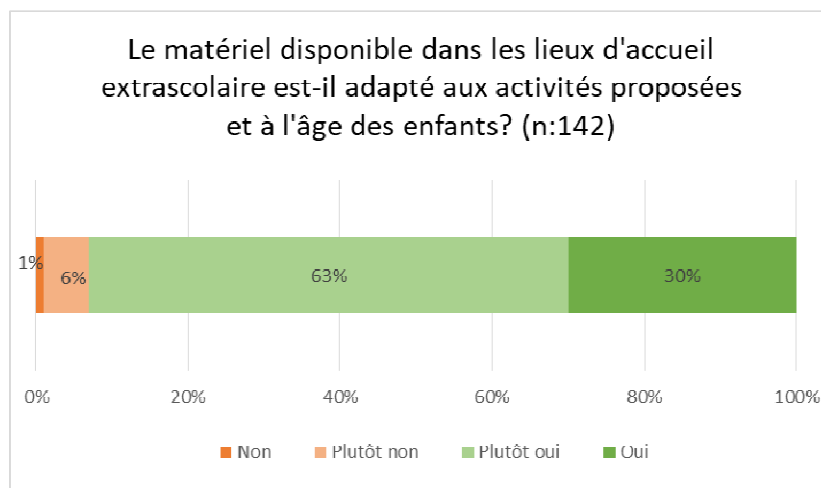
Les besoins en formations relevés par les communes concernent également la meilleure connaissance de certains publics spécifiques : très jeunes enfants (2,5 ans à 5 ans : caractéristiques, questions des rythmes et besoins spécifiques, activités...), « préados » (9-12 ans) (activités et jeux, psychologie de l'enfant...), publics vulnérables...

Les formations complémentaires aux « premiers soins » sont également souvent citées par les communes: les professionnel.le.s estiment qu'il est indispensable de savoir comment réagir en cas de blessure et d'accident et les formations leur permettent par ailleurs de mieux gérer au quotidien le stress et l'anxiété liés à ces risques.

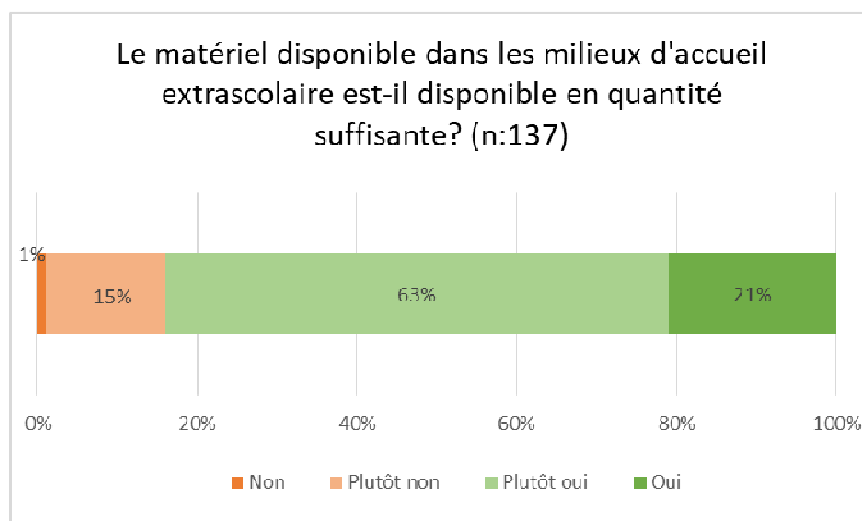
Parmi les besoins en formations listés par les communes, on retrouve également des thématiques très spécifiques, telles que : l'accompagnement des devoirs (matières...), les troubles du déficit de l'attention, le développement des liens entre directions, enseignant.e.s et accueillant.e.s, la gestion du matériel et des jeux, l'accueil de grands groupes d'enfants (cohabitation, activités, conflits...), etc.

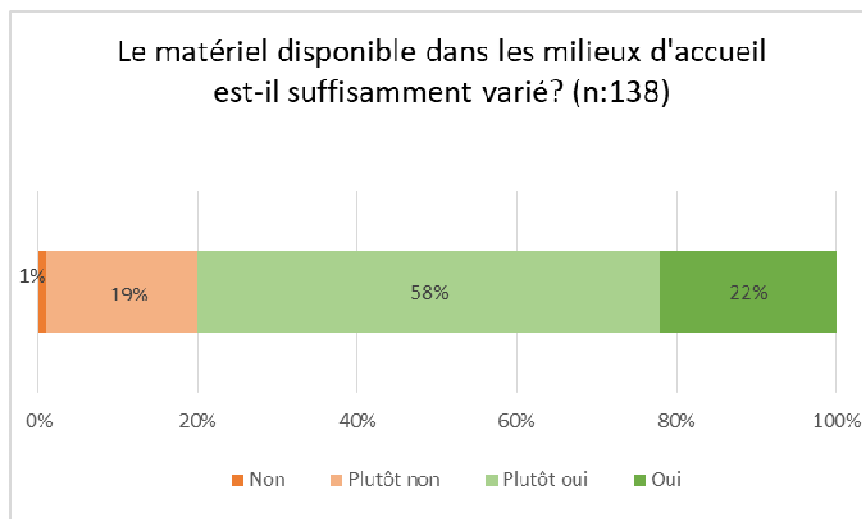
A la lecture de l'ensemble des commentaires recueillis sur les formations des professionnel.le.s, on peut s'étonner a posteriori sur le taux d'insatisfaction relativement peu élevé mis en avant par les communes (cf. graphe p.22). Comme nous l'abordions en début de rapport, ceci constitue notamment une conséquence du positionnement moyen que doivent afficher les communes à partir des informations recueillies auprès de toutes les parties prenantes. Les points de vue des parents sont relativement divergents sur le niveau de formation des professionnel.le.s. Les avis ne sont pas toujours les mêmes non plus selon les professionnel.le.s interrogé.e.s, en fonction par exemple de leur fonction et/ou type de contrat de travail ou encore de l'accessibilité « réelle » des formations proposées (aménagement du temps de travail, remplacement, déplacements, etc.).

MATÉRIEL DANS LES LIEUX D'ACCUEIL TEMPS LIBRE



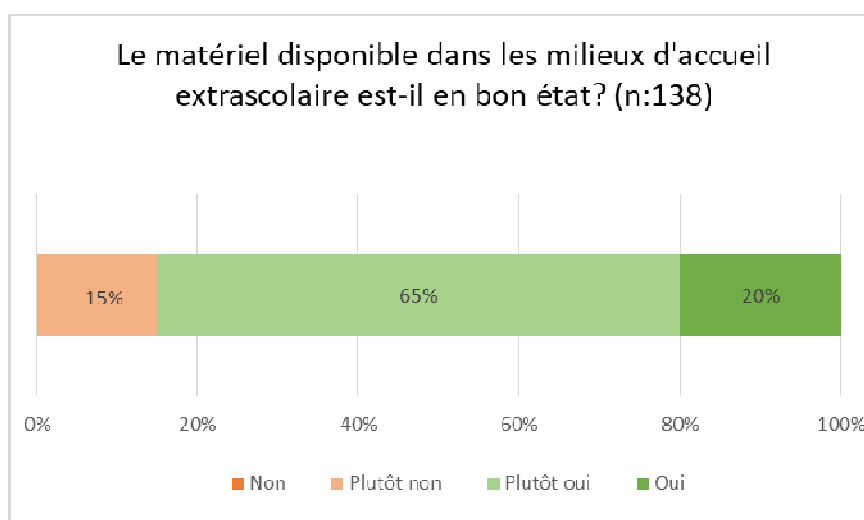
Les différents acteurs s'accordent sur la nécessité de disposer de matériel adapté aux activités et aux différentes tranches d'âges et **7% des communes** (9 communes sur 146) mettent en avant des difficultés à disposer de matériel adéquat. Plusieurs communes pointent cependant des manques au niveau du matériel adapté aux tout petits et, surtout, aux plus grands enfants (9-12 ans).





Environ **une commune sur six** estime que le matériel n'est pas disponible en quantité suffisante et **une commune sur cinq** rapporte un manque de variété du matériel au niveau des lieux d'accueil extrascolaire. Même si, ici encore, d'importantes disparités sont notées entre les différents milieux d'accueil au sein des communes.

En ce qui concerne les types de jeux disponibles, les professionnel.le.s, mais également les enfants, sont nombreux à relever un manque au niveau des jeux extérieurs (goals, paniers de basket, toboggans et balançoires, vélos, rollers, ballons, sets de badminton, tennis de table...) mais aussi, de jeux de société (jeux de carte, jeux de plateau...). Pour les plus petits, certaines communes évoquent également l'importance d'un meilleur aménagement de coins repos, avec des livres en bon état et adaptés, des coussins, tapis et couvertures, etc. Certaines communes mentionnent également des manques au niveau du matériel de bricolage et peinture. Alors que certain.e.s professionnel.le.s expriment le besoin de disposer de davantage de matériel, ils soulignent l'incapacité pour les lieux d'accueil d'en stocker davantage, par manque d'espaces et de possibilités de rangement.

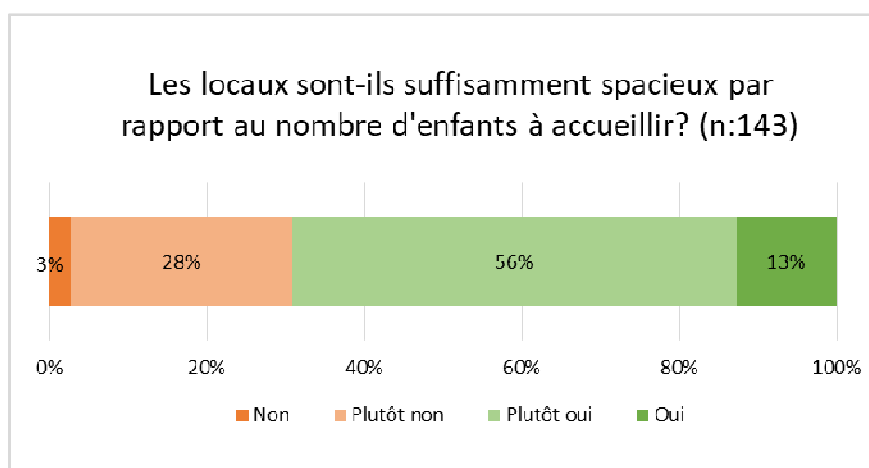


Environ **une commune sur six** fait état d'un relativement mauvais état du matériel disponible dans les lieux d'accueil extrascolaire. De nombreuses communes insistent sur l'importance d'un renouvellement plus régulier du matériel, qui est relativement rapidement abimé, cassé, incomplet, voire égaré. Une commune parle également de livres et jeux « vieux », « dépassés », d'un autre temps.

La problématique du matériel se pose beaucoup moins pour les associations sportives et culturelles. Les taux de satisfaction pointé par les communes concernant l'adaptation, la quantité et l'état du matériel au sein de ces différents opérateurs atteignent a minima 96%.

LOCAUX POUR L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

Environ **une commune sur trois** (31%) estime que les locaux pour l'accueil extrascolaire ne sont pas suffisamment spacieux pour accueillir le nombre d'enfants prévu. Et à peine une commune sur dix affiche une totale satisfaction sur ce point. Derrière ces chiffres, se cachent plusieurs réalités.



Tout d'abord, en termes de nombre d'enfants à accueillir : de nombreuses communes mettent en avant une demande croissante en matière d'accueil d'enfants, engendrant une suroccupation de l'espace. Certaines communes mentionnent, en parallèle, une augmentation de la population scolaire, qui a parfois pour effet une réaffectation des locaux de l'accueil en classes.

La taille des locaux pose particulièrement problème par mauvais temps, lorsqu'il fait froid, et que les enfants se concentrent dans les espaces intérieurs.

Au niveau des périodes, c'est surtout durant la première heure de l'accueil après l'école, ainsi que pendant les vacances que le nombre d'enfants est plus important et entraîne le plus de difficultés en termes d'espace.

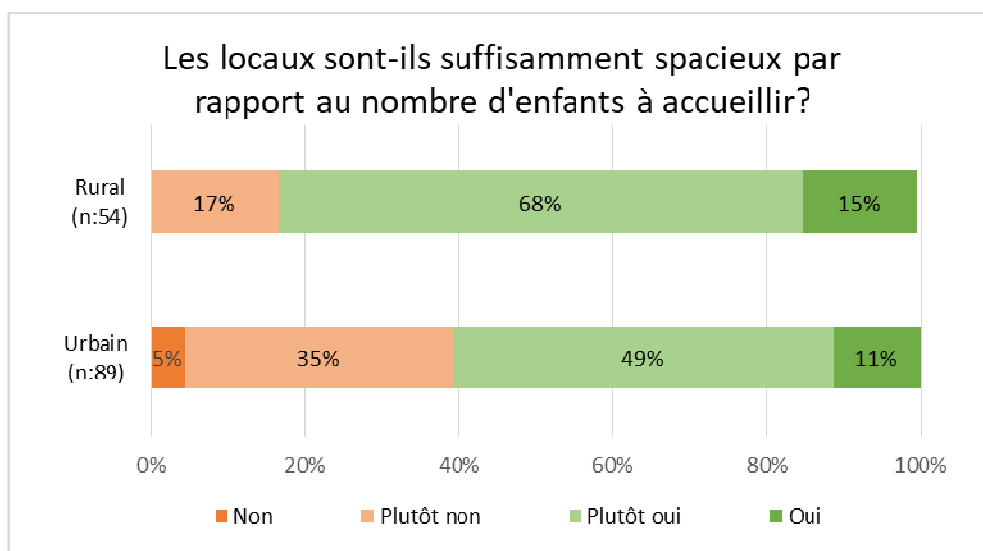
Plus largement, se pose la question de la spécificité des locaux de l'accueil, particulièrement dans le cadre scolaire. De nombreuses communes mettent en avant le fait que l'accueil se déroule dans des lieux inadaptés et non dédiés spécifiquement à l'accueil : des classes, mais aussi, parfois des réfectoires ou salles de gym.

Ceci génère des difficultés en termes d'appropriation de l'espace par les accueillant.e.s, mais va au-delà de ça : le fait de pouvoir décorer les murs avec les réalisations des enfants, afficher des informations, aménager des espaces, stocker le matériel, etc. sont considérés par certain.e.s comme faisant pleinement partie de la reconnaissance de leur travail. Sans compter que le partage des classes entraîne parfois des tensions avec les enseignant.e.s au sujet des locaux (propreté, aménagement, etc.) et de la propriété du matériel.

Dans une perspective axée sur le bien-être de l'enfant, de nombreux.ses accueillant.e.s, mais également, certains enfants, insistent sur l'importance de disposer d'endroits séparés en fonction de l'âge (certains petits voudraient ne pas être avec les grands, par exemple) et en fonction des activités (espaces « thématiques », dédiés aux jeux, espaces calmes pour faire les devoirs, espaces « doux »/de sieste pour les petits...). Le bruit est également souvent relevé comme un élément problématique, surtout lorsque l'accueil se déroule dans un réfectoire.

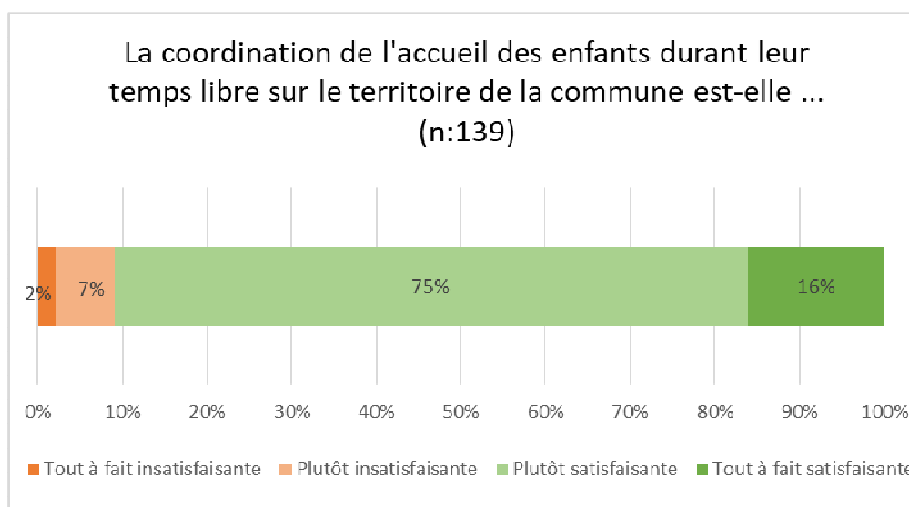
Au niveau des autres espaces concernés par l'accueil, les toilettes sont souvent mentionnées par les communes comme étant en nombre insuffisant, parfois trop éloignées des locaux de l'accueil, ou nécessitant un meilleur entretien, plus régulier.

Comme on peut le voir sur le graphe suivant, cette problématique de l'espace est d'autant plus ressentie dans les villes. Certaines communes urbaines évoquent ainsi une forte augmentation des demandes en matière d'accueil, qui ne peut être absorbée au vu des capacités offertes par les locaux situés en ville.



En ce qui concerne les associations sportives et culturelles, environ **une commune sur dix** (11%) relève des soucis en ce qui concerne l'espace disponible et **une commune sur dix** (10%) évoque des problèmes au niveau de l'état des locaux. Ceci concerne à la fois la sécurité des locaux mais également la vétusté et propreté de certains lieux et infrastructures parfois vieillissantes, particulièrement au niveau des sanitaires. Plusieurs communes affirment que ceci peut être source d'inquiétude pour certains parents.

COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

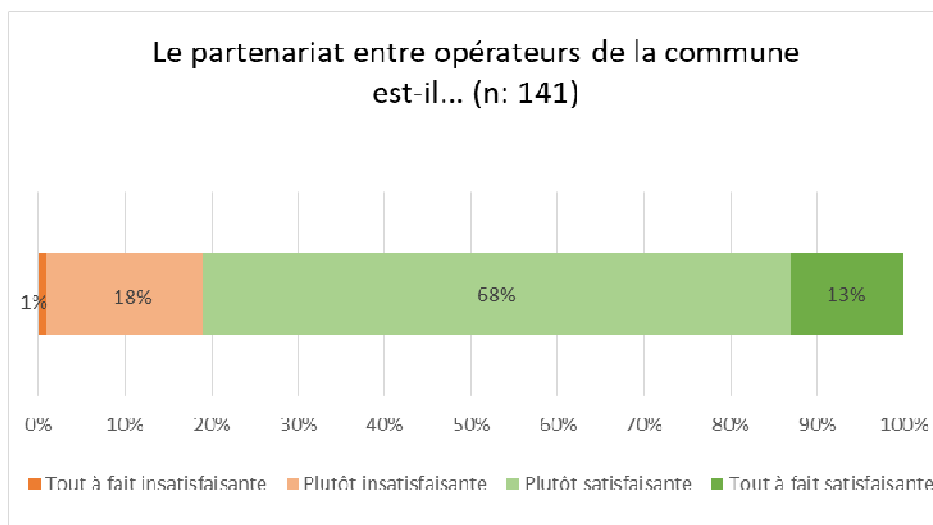


A peine **une commune sur dix (9%)** fait état d'insatisfaction lorsque l'on aborde la question de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Elles sont toutefois nombreuses à préciser que l'accueil temps libre devrait gagner en visibilité. Il existe en effet une certaine méconnaissance du décret et du rôle de la coordination ATL, par les parents, ou certains opérateurs, particulièrement des associations culturelles et sportives. Certaines communes évoquent plus précisément le manque de circulation d'informations relatives à la CCA, au programme CLE, ou encore au code de qualité de l'ONE. En vue d'une plus grande valorisation de l'accueil temps libre, il importe, pour ces communes, de diffuser davantage d'informations et de communiquer plus efficacement vers les différentes parties prenantes.

Certaines communes pointent également les difficultés de coordination liées au manque de moyens et de temps disponibles, particulièrement lorsque la coordination ATL doit s'effectuer dans le cadre d'un poste de travail à mi-temps. Le fait de combiner travail administratif, dans un bureau, et travail de terrain pose dans ce cas beaucoup de difficultés. Or, le travail consistant à aller à la rencontre des opérateurs est souvent pointé comme un élément très positif du travail, tant en termes de mise en œuvre de la coordination, qu'en termes d'appréciation de leur travail par les coordinateurs/-trices ATL. En corollaire, les insatisfactions concernent d'ailleurs souvent le manque de travail sur le terrain.

Certains parents se disent particulièrement satisfaits de la disponibilité du/de la coordinateur/-trice ATL dans leur commune. Il/elle est alors décrit.e comme une véritable personne-ressource, clairement identifiée, à qui ils peuvent s'adresser dans le cadre de toute question ou suggestion concernant l'accueil temps libre de leurs enfants.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE



Près d'une commune sur cinq (19%) mentionne une situation (plutôt) insatisfaisante en ce qui concerne la mise en oeuvre de partenariats entre opérateurs de l'accueil temps libre. Si certaines communes soulignent des évolutions positives en la matière au fil des dernières années, nombre d'entre elles mettent en avant l'importance de poursuivre les efforts en vue de davantage favoriser les échanges et collaborations entre opérateurs.

Les communes témoignent de plusieurs leviers que peuvent offrir les partenariats, en vue toujours, d'une augmentation de la qualité de l'accueil et de l'offre d'accueil sur la commune : échanges de bonnes pratiques et partage de savoir-faire et compétences, réflexion sur l'offre en vue d'une meilleure cohérence (situations non concurrentes...), meilleure coordination de l'information destinée aux parents, échange de matériel, mise à disposition de locaux et infrastructures, mélange de publics en vue de davantage de mixité sociale et d'égalité d'accès aux diverses activités proposées, développement de projets communs sur base de différentes compétences et ressources, etc.

Concernant la manière de favoriser les partenariats, les communes mentionnent notamment : l'organisation d'événements ou fêtes (ex : « salon de l'ATL » ou « journée de l'extrascolaire », « speed dating » entre opérateurs, etc.), ou encore, les CCA, qui permettent de rassembler les opérateurs autour d'échanges, de réflexions, voire de mise en place de projets communs. Certaines communes évoquent l'importance du contact régulier de la coordination ATL sur le terrain en vue de faire lien entre les différents opérateurs, mais aussi l'organisation de moments de rencontre ponctuels spécifiquement tournés vers l'une ou l'autre problématique, ou centré sur l'un ou l'autre moment d'accueil en vue de se coordonner sur l'offre (notamment pour la période des vacances d'été). Une commune évoque également la plateforme communautaire, qui met différents outils à disposition des coordinations ATL et qui organise une journée d'étude chaque année.

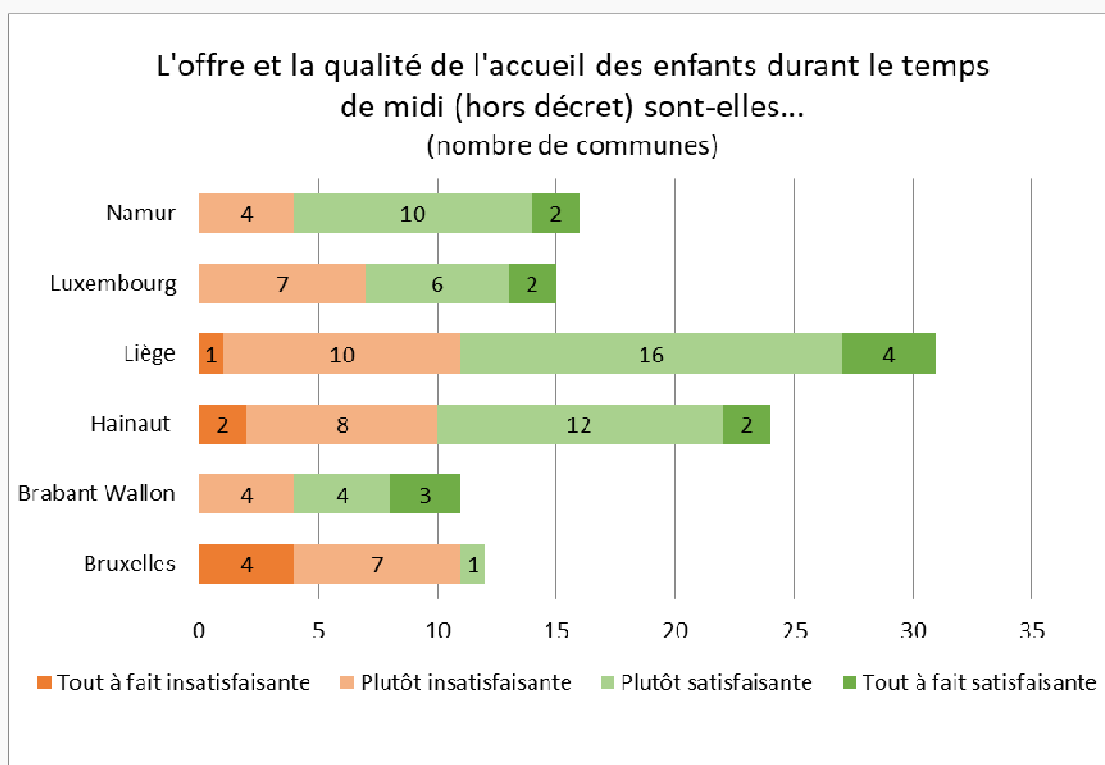
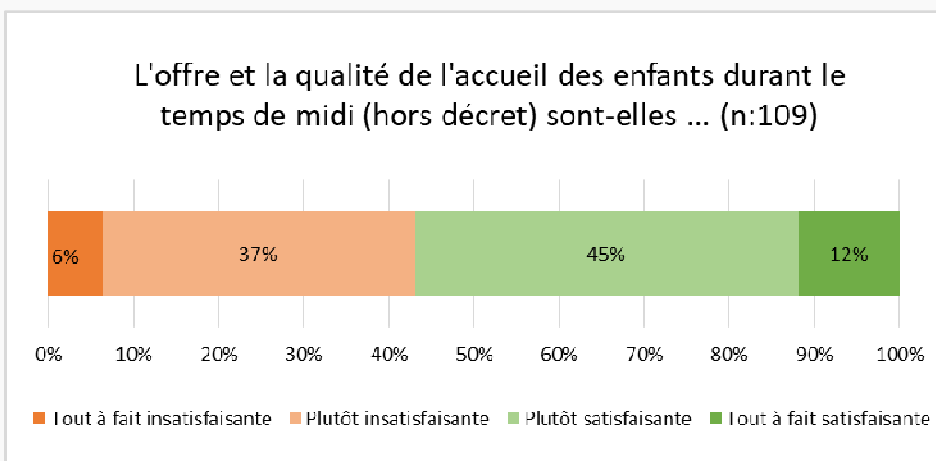
La mise en oeuvre de partenariats au sein d'une commune dépend bien entendu de la taille de la commune et du nombre d'opérateurs existants : certaines petites communes affirment avoir plus de

facilité pour favoriser les collaborations et échanges dans un contexte où l'on travaille avec un nombre relativement peu élevé d'opérateurs, qui généralement se connaissent entre eux.

Bien qu'affichant une volonté de favoriser les partenariats entre opérateurs, certaines communes pointent, enfin, le manque d'intérêt de certains opérateurs, particulièrement les associations sportives, à s'inscrire dans cette dynamique « ATL ». Certaines associations n'ont en effet pas besoin de faire d'efforts ou de publicité supplémentaire pour attirer leur public, et estiment leur façon de fonctionner satisfaisante. Les partenariats sont dans ces cas plus difficiles à mettre en place par les coordinations ATL.

UN TEMPS HORS DÉCRET : QUELLE QUALITÉ DE L'ACCUEIL SUR LE TEMPS DE MIDI ?

Si le temps de midi n'est pas un moment concerné par le décret de l'accueil durant le temps libre, il nous apparaissait important de prendre la mesure de la satisfaction des différents acteurs quant à la qualité de ce moment. En effet, un vide « normatif » subsiste quant à l'accueil des enfants durant cette période et une grande partie des différents acteurs concernés, enseignant.e.s, accueillant.e.s, parents, enfants, témoignent de réelles difficultés liées à l'organisation de ce moment, et de répercussions négatives en termes de bien-être des enfants.



109 communes ont répondu à cette question dans leur analyse des besoins en matière d'accueil, bien que celle-ci ne soit pas concernée par le décret. Environ **4 communes sur 10** (43%) affichent un

taux d'insatisfaction sur cette question. On constate par ailleurs que presque la totalité des communes de Bruxelles (11 communes sur 12) font état d'insatisfaction au sujet de cette dimension. Environ une commune sur deux mentionne un taux d'insatisfaction dans les provinces du Hainaut et du Luxembourg.

Parmi les difficultés rencontrées, les locaux sont souvent décrits comme trop exigus et très mal insonorisés, entraînant un niveau de bruit anormalement élevé. Certaines communes relèvent le fait qu'un nombre de plus en plus important d'enfants restent à l'école sur le temps de midi, et de plus en plus mangent un repas chaud, ce qui exige davantage d'organisation. Parallèlement, quelques communes mentionnent que des parents déplorent l'absence de repas chauds dans certaines écoles et souhaiteraient que cela puisse être mis en place.

Les taux d'encadrement sont généralement beaucoup trop faibles et inadaptés en fonction des âges (particulièrement pour les tout-petits, jusque 5 ans), de la multitude des « tâches » à accomplir durant cette période (gestion des repas, accompagnement aux toilettes des plus petits, vaisselle, gestion de conflits...), et parfois, de la multiplicité des lieux dans lesquels il faut encadrer les enfants sur le temps de midi, par manque de locaux adaptés. Certaines communes évoquent le besoin dans les écoles de faire appel à des bénévoles, ou aux professeurs pour permettre un encadrement minimum des enfants durant cette plage horaire.

Le personnel employé est souvent sous statut précaire (ALE ...) et manque généralement de formation. Se posent ici les questions de la reconnaissance, la valorisation et la motivation du personnel, qui se retrouve à devoir s'occuper des enfants dans des situations particulièrement difficiles, propices à générer des conflits et qui manquent de ressources pour faire face à ces situations. Le recrutement est difficile (une commune évoque des réglementations de l'ONEM peu favorables), le turn-over du personnel est relativement important, et les remplacements compliqués à mettre en place⁸.

En termes de bien-être de l'enfant, outre les questions du bruit, du manque d'attention et de potentiels risques en termes de sécurité par manque de personnel encadrant, de nombreuses communes mettent en avant le non-respect du rythme de l'enfant. Avec l'organisation de plusieurs « services » de repas, il arrive que certains enfants mangent seulement à 13h. De façon plus générale, les enfants sont le plus souvent invités à dîner durant une période de temps relativement restreinte.

Enfin, certains parents regrettent que des activités ne soient pas davantage organisées sur le temps de midi, et souhaiteraient, a minima, que l'on puisse mettre davantage de jeux à disposition des enfants durant cette période (jeux, de société, jeux extérieurs, etc.).

⁸ Ces préoccupations rejoignent celles exprimées dans le cadre de l'accueil extrascolaire (cf.infra).

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous reviendrons sur les éléments d'informations les plus saillants que nous avons pu extraire des analyses des besoins des communes en matière d'accueil des enfants durant le temps libre. De manière générale, si les communes soulignent généralement une amélioration de la qualité de l'accueil et de la coordination de l'offre d'accueil au cours des dernières années grâce au dispositif ATL, les points d'attention et difficultés relevés restent relativement similaires au fil des années. Sans pouvoir comparer les chiffres mis en avant⁹, les tendances restent globalement les mêmes :

- ❖ Si le **coût** de l'accueil extrascolaire est généralement considéré comme acceptable, certaines familles éprouvent des difficultés à payer ces frais. Il est important de mettre en place des systèmes de réductions relatives à des conditions de revenus ou aux configurations familiales, mais également de mettre à disposition des parents une information claire sur les différents types d'interventions financières auxquelles elles peuvent prétendre par ailleurs.

Le coût des activités thématiques dans les associations sportives et culturelles est par contre bien plus souvent mis en cause comme frein à la participation des enfants. Les stages sont souvent pointés du doigt comme étant trop coûteux et ne proposant pas toujours des systèmes de réductions tarifaires. Le coût des activités est particulièrement difficile à assumer dans les familles monoparentales, mais aussi dans les familles qui comptent plusieurs enfants ; notamment les familles recomposées, de plus en plus nombreuses ;

- ❖ L'accueil des **tout-petits** pose un certain nombre de difficultés spécifiques, sur lesquelles il convient de travailler davantage en vue d'améliorer la qualité de l'accueil. Que ce soit au niveau de l'adaptation des locaux et équipements, de l'encadrement et de la gestion de différents groupes d'âge de façon simultanée, de l'offre d'accueil (notamment très peu développée lors des vacances scolaires, ou limitée au niveau des horaires proposés), ou encore des besoins en matière de formations ciblées pour les professionnels (ex : rythmes de l'enfant) ;
- ❖ Les **horaires** de l'accueil extrascolaire en milieu scolaire sont généralement considérés comme satisfaisants. Cependant, certaines demandes continuent d'émaner de quelques parents en faveur d'un accueil plus flexible en raison notamment de situations professionnelles particulières. Un accueil plus tôt le matin (avant 7h) et plus tard le soir (jusque 19h) est également demandé par une petite proportion de parents. Les professionnels ont quant à eux tendance à pointer les difficultés à prévoir un accueil pour un si petit nombre d'enfants durant ces tranches horaires ;
- ❖ Les **vacances** d'été, mais aussi les vacances de printemps représentent souvent des moments problématiques pour les parents en matière d'accueil des enfants, surtout pour les

⁹ Les questions n'étaient pas posées de la même façon lors de l'exercice de synthèse des données des états des lieux par l'Observatoire en 2012. On ne peut donc comparer les taux de satisfaction/d'insatisfaction entre ces deux moments d'analyse.

personnes qui n'ont pas de réseau familial sur lequel elles peuvent compter durant ces périodes. Les difficultés se posent principalement au niveau financier, en particulier lorsque la famille compte plusieurs enfants. Ceci concerne tout particulièrement les stages « thématiques », organisés les associations sportives et culturelles.

Les soucis se posent également en termes d'organisation. Au niveau des horaires, parfois difficilement compatibles avec l'organisation professionnelle des parents (notamment avant et après le stage, où l'accueil des enfants n'est pas toujours organisé, ou pas de manière satisfaisante). Au niveau des inscriptions également. Les parents mettent en avant des difficultés concernant les moyens et moments de communication. Le mois de septembre semblerait représenter un moment optimal pour diffuser les informations concernant les activités, stages, plaines, organisés durant les vacances scolaires. Les problèmes se posent enfin en termes de mobilité (transports), particulièrement dans les zones où il y a peu d'offre d'accueil et d'activités aux alentours (cf.infra) ;

- ❖ Les efforts doivent être poursuivis en vue de présenter aux parents une **information** plus coordonnée sur l'ensemble de l'offre d'accueil et de trouver les meilleurs canaux pour une diffusion plus efficiente de cette information ;
- ❖ La question des **déplacements** reste une préoccupation importante lorsque l'on aborde la question de l'accueil des enfants durant le temps libre. Il est essentiel de penser à la mise en place de moyens de transports adaptés et efficaces et à l'encadrement que ceux-ci supposent, entre la fin de l'école et le début d'activités extrascolaires, mais également durant les vacances scolaires. Les problèmes de mobilité se posent davantage encore dans les zones peu desservies par les transports en commun, particulièrement en zones rurales.
- ❖ Le **statut** précaire des accueillant.e.s entraînent souvent une certaine démotivation et un turn-over important. Ceci a par ailleurs pour effet de rendre la programmation de formations compliquée. Il apparaît fondamental de réfléchir et d'agir en faveur de la valorisation de ce statut, car il s'agit d'une condition essentielle pour garantir un accueil de qualité aux enfants ;
- ❖ Il faut repenser à la manière dont peuvent être organisées les **formations** et aux ressources (temps, remplacements, coût...) qu'elles impliquent. Car ceci semble poser d'importants soucis organisationnels, qui constituent de véritables obstacles à la formation de travailleurs/-ses même lorsqu'ils/elles sont motivé.e.s pour s'impliquer dans celles-ci. Il est également préconisé que le contenu des formations soit en réelle adéquation avec ce qui est vécu sur le terrain et que celles-ci puissent apporter des solutions « concrètes » aux accueillant.e.s. Les formations devraient conduire à une plus grande reconnaissance et valorisation du statut ;
- ❖ Il n'est pas toujours évident pour les milieux d'accueil d'avoir des taux **d'encadrement** satisfaisants. Les communes relèvent le plus souvent cette problématique pour l'accueil extrascolaire, mais aussi les écoles de devoirs. Pour l'accueil en milieu scolaire, les difficultés se concentrent davantage sur la dernière demi-heure avant le début de l'école et la demi-heure après l'école. Le manque d'accueillant.e se fait encore plus sentir en présence de

nombreux tout-petits, demandant plus d'attention et d'accompagnement. Or, certaines communes évoquent un nombre de plus en plus nombreux d'enfants de moins de 6 ans lors de ces périodes d'accueil ;

- ❖ L'accueil des enfants à **besoins spécifiques** reste très peu développé au sein des lieux d'accueil. Si certaines communes relayent une faible demande en la matière, beaucoup estiment qu'il reste de nombreux progrès à faire pour réaliser les aménagements nécessaires des lieux d'accueil pour les enfants porteurs de handicaps physiques mais également pour former les professionnel.le.s à l'accueil d'enfants qui présentent des besoins spécifiques (de différents types) ;
- ❖ Au niveau du **matériel**, les principaux manques concernent les milieux d'accueil extrascolaires. Sont visés plus spécifiquement : les infrastructures et équipements de jeux d'extérieur, les jeux de société et destinés aux plus grands, ainsi que le matériel pour aménager des coins « doux » pour plus petits ;
- ❖ En ce qui concerne les **locaux**, de nombreuses communes témoignent d'une fréquentation de plus en plus importante des lieux d'accueil entraînant une suroccupation des lieux, pouvant occasionner des soucis en termes de bruit, mais aussi de gestion de conflits. Les espaces ne sont pas forcément adaptés à l'accueil et doivent souvent être partagés par différents types d'acteurs (ex : classes). Il est également très compliqué dans bon nombre de cas d'organiser les espaces en fonction de l'âge et/ou des activités. Les toilettes présentes dans les lieux d'accueil font également l'objet de commentaires négatifs de plusieurs communes (manque d'entretien, nombre insuffisant, éloignement par rapport au lieu qui rassemble les enfants...) ;
- ❖ Si la **coordination** de l'accueil durant le temps libre est jugée plutôt satisfaisante par les communes, certaines pointent le besoin de bénéficier de davantage de visibilité et de valorisation du secteur et/ou de la fonction de coordinateur/-trice. Le travail sur le terrain est mis en avant comme un élément positif du travail de coordinateur/-trice mais souvent, le manque de temps et de moyens disponibles est pointé du doigt comme représentant un obstacle à la mise en oeuvre de cette partie du travail, la coordination impliquant par ailleurs la réalisation d'autres tâches plus administratives ;
- ❖ Les efforts doivent être poursuivis en vue de favoriser les **partenariats**. Ceux-ci peuvent en effet offrir de véritables leviers pour améliorer la qualité et la coordination de l'accueil durant le temps libre au sein de la commune. Les coordinations ATL éprouvent tout particulièrement des difficultés pour mettre en oeuvre des collaborations, voire même de simples échanges d'informations, avec les associations sportives et culturelles.

Le droit au temps libre et au repos est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, que la Belgique a ratifié en 1992. Suite à l'audition de la Belgique en janvier 2019, le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies a adressé à la Belgique ses Observations finales en février 2019. L'une de ces Observations rappelle à la Belgique qu'il faut « garantir le droit de tous les enfants, y compris les plus vulnérables et les enfants migrants, au repos et aux loisirs, ce qui implique du temps suffisant pour jouer et participer à des activités récréatives sécurisées, inclusives, accessibles et adaptées à leur âge et de pouvoir accéder à des espaces verts et publics »¹⁰. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour garantir la réalisation effective de ce droit, pour tous les enfants, et le développement d'un accueil temps libre de qualité représente dans cette perspective un enjeu majeur.

Les tournées provinciales faisant suite à ce rapport permettront de davantage étoffer la question des avancées et besoins prioritaires des communes. Ces apports pourront être intégrés dans une version « enrichie » du rapport pour la fin de l'année 2019.

¹⁰ Traduction OEJAJ – texte original: “*With reference to its general comment No. 17 (2013) on the right of the child to rest, leisure, play, recreational activities, cultural life and the arts, the Committee recommends that the State party strengthen its efforts to guarantee the right of children, including children from disadvantaged families, with disabilities, refugee and migrant children, to rest and leisure and sufficient time to engage in play and recreational activities that are safe, accessible, inclusive, reachable by public transport, smoke-free and age-appropriate. The Committee also recommends that the State party maintain and ensure access to landscaped green areas and open spaces for children.*” (Committee on the rights of the child, Concluding Observations on the combined fifth and sixth reports of Belgium, Observation n° 40, , February 2019).

ANNEXES

ANNEXE 1

Synthèse des données chiffrées concernant les milieux d'accueil extrascolaire.....p.38

ANNEXE 2

Synthèse des données chiffrées concernant les activités organisées par les associations culturelles et sportives.....p.39

ANNEXE 3

Liste des communes pour le traitement des données des analyses des besoins (2015-2017).....p.40

ANNEXE 4

Questionnaire « Analyse des besoins » (2015-2017).....p.41

ANNEXE 1

✓ SYNTHÈSE DES DONNÉES CHIFFRÉES CONCERNANT LES MILIEUX D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

	Tout à fait insatisfaisant.e	Plutôt insatisfaisant.e	Plutôt insatisfaisant.e	Tout à fait insatisfaisant.e	n
Diversité des lieux d'accueil	1%	5%	75%	19%	143
Offre en termes de plages horaires	1%	13%	64%	22%	143
Information des parents	6%	10%	62%	22%	145
Couverture spatiale	2%	10%	65%	23%	138
Taux d'encadrement	1%	15%	60%	24%	144
Formation des professionnel-les	1%	16%	62%	21%	144
Coordination de l'accueil temps libre	2%	7%	75%	16%	139
Partenariat entre opérateurs	1%	18%	68%	13%	141

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	n
Coût de l'accueil : obstacle à la participation ?	2%	19%	47%	32%	145
Locaux accessibles: mobilité?	24%	62%	13%	1%	142
Locaux accessibles: personnes à mobilité réduite?	14%	40%	32%	14%	126
Locaux suffisamment spacieux?	13%	56%	28%	3%	143
Accueil des enfants à besoins spécifiques suffisamment développé?	0%	36%	46%	18%	129
Rencontre des objectifs pédagogiques repris dans le code qualité ONE?	36%	61%	2%	1%	137
Matériel disponible: adapté aux activités et âges?	30%	63%	6%	1%	142
Matériel disponible: quantité suffisante?	21%	63%	15%	1%	137
Matériel disponible: suffisamment varié?	22%	58%	19%	1%	138
Matériel disponible: en bon état?	20%	65%	15%	0%	138

Quels besoins en matière d'accueil temps libre ? (Communes ATL) – Rapport OEJAJ, février 2019

ANNEXE 2

✓ SYNTHÈSE DES DONNÉES CHIFFRÉES CONCERNANT LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

	Oui	Non	n
Cout des activités : obstacle à la participation?	55%	45%	141
Plages horaires suffisamment étendues?	71%	29%	140
Couverture spatiale satisfaisante?	69%	31%	139
Formation des professionnel.le.s suffisante?	94%	6%	117
Matériel disponible adapté aux activités et âges ?	99%	1%	131
Matériel disponible en bon état?	96%	4%	126
Matériel disponible en quantité suffisante ?	97%	3%	123
Locaux accessibles (mobilité, transports) ?	72%	28%	126
Locaux salubres et en bon état ?	90%	10%	129
Locaux suffisamment spacieux ?	89%	11%	128
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite ?	61%	39%	109
L'information des parents doit-elle être améliorée?	64%	36%	140

ANNEXE 3

✓ LISTE DES COMMUNES POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES DES ANALYSES DES BESOINS (2015-2017)

Aiseau-Presles	Daverdisse	Léglise	Rendeux
Amay	Dinant	Les Bons Villers	Rixensart
Andenne	Dison	Lessines	Rochefort
Anderlecht	Enghien	Leuze-en-Hainaut	Saint-Gilles
Anderlues	Engis	Libin	Saint-Hubert
Anhee	Erezée	Libramont	Saint-Josse
Ans	Erquelinnes	Liège	Saint-Léger
Anthisnes	Estinnes	Limbours	Sainte-Ode
Antoing	Evere	Lincet	Schaerbeek
Arlon	Florennes	Lobbès	Seneffe
Assesse	Forest	Malmedy	Seraing
Aubange	Fosses-la-ville	Marche-en-Famenne	Sivry-Rance
Bassenge	Frameries	Marchin	Soignies
Beauraing	Frasnes	Martelange	Sombreffe
Beauvechain	Ganshoren	Messancy	Spa
Beloeil	Gembloux	Mettet	Sprimont
Berchem-Ste-Agathe	Genappe	Mommignies	Stavelot
Bertogne	Gerpennes	Mons	Theux
Binche	Gouvy	Mont de l'Enclus	Thimister
Boussu	Grace-Hollogne	Montigny-le-Tilleul	Thuin
Braine le Château	Grez-Doiceau	Morlanwelz	Tinlot
Braine le Comte	Habay	Mouscron	Tournai
Brugelette	Hamoir	Musson	Trooz
Brunehaut	Havelange	Namur	Uccle
Bruxelles-Ville	Hélocine	Nandrin	Verviers
Burdinne	Herbeumont	Neufchateau	Vielsam
Celles	Héron	Nivelles	Viroinval
Chappelle-lez-herlaimont	Herve	Olne	Virton
Charleroi	Houffalize	Onhaye	Vresse-sur-Semois
Châtelet	Huy	Orp-Jauche	Walhain
Chaumont-Gistoux	Ixelles	Ottignies-Louvain-la-Neuve	Wanze
Chièvres	Jette	Ouffet	Waremme
Chimay	Jodoigne	Pecq	Wavre
Ciney	Juprelle	Pepinster	Wellin
Colfontaine	Koekelberg	Perwez	Yvoir
Courcelles	La Bruyère	Pont-à-celles	
Couvin	La Louvière	Rebecq	

ATL : Analyse des besoins

Recueil des opinions

Cette partie du questionnaire porte sur les consultations que vous avez réalisées auprès des professionnel-les de l'accueil, des parents et des enfants.

1. Combien de professionnel-le-s ont été contacté-e-s dans le cadre de la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ?

•

2. Combien de professionnel-le-s ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune ?

•

3. Parmi les professionnel-le-s qui ont répondu à la consultation, combien exerçaient les fonctions suivantes :

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

- Enseignant/enseignante
- Directeur/directrice d'établissement
- Educateur/éducatrice
- Accueillant/accueillante
- Conseiller/conseillère communal-e
- animateur/animateur socioculturel-le
- animateur/animateur sportif/-ve

Puériculteur/puéricultrice

Responsable d'association

Autre :

Cochez la ou les réponses et indiquez le nombre de personnes qui ont répondu dans l'espace qui suit.

4. Comment le point de vue des professionnel-le-s a-t-il été recueilli?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

- Entretiens en face à face
- Entretiens par téléphone
- Questionnaires
- Discussions de groupe
- Autre :

Plusieurs réponses sont possibles. Cochez la ou les moyen(s) utilisés et précisez le nombre de professionnel-le-s consultés pour chaque modalité de consultation.

5. Combien de parents ont été contactés dans le cadre de la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune?

•

6. Combien de parents ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune?

•

7. Comment le point de vue des parents a-t-il été recueilli?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

- Entretiens en face à face
- Entretiens par téléphone

- Questionnaire
- Discussion de groupe
- Autre :

Plusieurs réponses sont possibles. Cochez la ou les moyen(s) utilisés et précisez le nombre de parents consultés pour chaque modalité de consultation.

8. Combien d'enfants ont été contactés dans le cadre de la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune?

•

9. Combien d'enfants ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune?

•

10. Comment le point de vue des enfants a-t-il été recueilli?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

- Entretiens en face à face
- Entretiens par téléphone
- Questionnaires
- Discussions de groupe
- Autre :

Plusieurs réponses sont possibles. Cochez la ou les moyen(s) utilisés et précisez le nombre d'enfants consultés pour chaque modalité de consultation.

11. Outre les modalités énumérées ci-dessus, des techniques particulières de consultation adaptées aux enfants ont-elles été utilisées?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

12. Si oui, lesquelles?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Oui' à la question '11 [12]' (Outre les modalités énumérées ci-dessus, des techniques particulières de consultation adaptées aux enfants ont-elles été utilisées?)

(texte libre)

13. Avez-vous également consulté des enfants qui ne fréquentent pas les lieux d'accueil durant le temps libre?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

14. Si oui, combien?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Oui' à la question '13 [14]' (Avez-vous également consulté des enfants qui ne fréquentent pas les lieux d'accueil durant le temps libre?)

(texte libre)

Disparités éventuelles des réponses à la consultation

15. Avez-vous noté des différences importantes entre les réponses des professionnel-le-s, des parents et des enfants lors de la consultation?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

16. Si oui, expliquez brièvement en quoi les avis ont principalement divergé :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Oui' à la question '15 [16]' (Avez-vous noté des différences importantes entre les réponses des professionnel-le-s, des parents et des enfants lors de la consultation?)

(texte libre)

Accueil durant le temps libre

L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

17. La diversité des lieux d'accueil des enfants durant le temps libre dans votre commune est ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante
- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

18. Quelle(s) catégorie(s) d'accueil faudrait-il créer dans votre commune?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Accueil extrascolaire en milieu scolaire
- AMO
- Bibliothèque
- Centre culturel
- Centre d'expression et de créativité
- Centre ou maison de jeunes
- Centre de vacances, plaine...
- Club sportif
- Ecole de devoirs
- Ludothèque
- Maison de quartier
- Mouvement d'éducation permanente
- Organisation de jeunesse (en ce compris les mouvements de jeunesse)
- Autre:

19. Quelle(s) catégorie(s) d'accueil faudrait-il renforcer dans votre commune?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Accueil extrascolaire en milieu scolaire
- AMO
- Bibliothèque
- Centre culturel
- Centre d'expression et de créativité
- Centre ou maison de jeunes
- Centre de vacances, plaine...
- Club sportif
- Ecole de devoirs

- Ludothèque
- Maison de quartier
- Mouvement d'éducation permanente
- Organisation de jeunesse (en ce compris les mouvements de jeunesse)
- Autre:

Lieux d'accueil extrascolaire

Un lieu d'accueil extrascolaire organise des activités autonomes encadrées pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans avant et après l'école, le mercredi après-midi et pendant les jours de congé scolaire.

20. L'offre en termes de plages horaires des lieux d'accueil extrascolaires est-elle ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante
- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

21. Si l'offre est jugée insatisfaisante, quels sont les manques?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Accueil du matin
- Accueil après 16 heures
- Accueil après 17 heures
- Accueil après 18 heures
- Mercredi après-midi
- Journées pédagogiques
- Petites vacances
- Autre:

22. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

23. L'offre et la qualité de l'accueil des enfants durant le temps de midi (hors décret) sont-elles ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante
- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

24. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

25. Le coût de l'accueil dans les lieux d'accueil extrascolaires est-il un obstacle à la participation des enfants?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

26. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

27. La couverture spatiale des lieux d'accueil extrascolaire de l'ensemble des quartiers, des villages et des entités de la commune est ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante
- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

28. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

29. La majorité des milieux d'accueil rencontrent-ils les objectifs pédagogiques repris dans le Code de qualité?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

30. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

31. Le taux d'encadrement des enfants pratiqué dans les milieux d'accueil est-il ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisant
- Plutôt insatisfaisant
- Plutôt satisfaisant
- Tout à fait satisfaisant

32. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

33. L'accueil des enfants à besoins spécifiques est-il suffisamment développé dans les lieux d'accueil extrascolaire?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

34. Si non, expliquez brièvement pourquoi.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Plutôt non' *ou* 'Non' à la question '33 [33]' (L'accueil des enfants à besoins spécifiques est-il suffisamment développé dans les lieux d'accueil extrascolaire?) *et* La réponse est 'Plutôt non' *ou* 'Non' à la question '33 [33]' (L'accueil des enfants à besoins spécifiques est-il suffisamment développé dans les lieux d'accueil extrascolaire?)

(texte libre)

35. Le point de vue des enfants est-il suffisamment pris en compte dans les projets pédagogiques des lieux d'accueil extrascolaire?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non

- Non

36. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

37. La formation et/ou la qualification des professionnel-le-s de l'accueil est-elle/sont-elles ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante(s)
- Plutôt insatisfaisante(s)
- Plutôt satisfaisante(s)
- Tout à fait satisfaisante(s)

38. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

39. Les professionnel-le-s de l'accueil devraient-ils/elles suivre des formations complémentaires dans un ou plusieurs domaine(s) suivant(s) :

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Notions de base (vécu émotionnel de l'enfant, premiers soins, éveil culturel et de la créativité, respect des besoins et rythmes des enfants...)
- Accessibilité (inclusion, public précaire, diversité...)
- Participation des enfants (appréhension de la notion, développement d'une plus grande participation des enfants, gestion de projets participatifs...)
- Sens des pratiques (liens entre besoins de l'enfant et positionnement professionnel, accueil des 2,5/3 ans...)
- Développement de l'enfant en lien avec son environnement (alimentation saine, soutien au développement de l'estime de soi de l'enfant...)
- Compétences relationnelles (gestion des situations conflictuelles...)
- Autre:

40. Expliquez brièvement votre réponse.

Veillez écrire votre réponse ici :

41. Le matériel disponible dans les lieux d'accueil extrascolaire est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

42. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil extrascolaire est-il disponible en quantité suffisante?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

43. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il suffisamment varié?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

44. Le matériel disponible dans les milieux d'accueil extrascolaire est-il en bon état?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

45. Expliquez brièvement l'ensemble de vos réponses concernant le matériel disponible.

(texte libre)

46. Les locaux sont-ils facilement accessibles en terme de mobilité (transports en commun, transport communal...)?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui

- Plutôt non
- Non

47. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

48. Les locaux sont-ils suffisamment spacieux par rapport au nombre d'enfants à accueillir?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

49. Expliquez votre réponse brièvement.

(texte libre)

50. Les locaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non

51. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

52. L'information des parents à propos des milieux d'accueil est-elle ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante
- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

53. Si l'information aux parents doit être améliorée, expliquez en quoi.

(texte libre)

Les associations culturelles et sportives

Les activités culturelles et sportives sont monothématiques et ont pour objectif, entre autres, l'apprentissage d'une compétence ou d'une aptitude. Par exemple : les académies de musique, les clubs sportifs, les cours de danse, les activités nature...

54. Les plages horaires de l'accueil des enfants par les associations culturelles et sportives sont-elles suffisamment étendues?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

55. Si non, quels sont les manques?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Non' à la question '54 [54]' (Les plages horaires de l'accueil des enfants par les associations culturelles et sportives sont-elles suffisamment étendues?)

(texte libre)

56. Le coût des activités culturelles et sportives est-il un obstacle à la participation des enfants?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

57. Si oui, expliquez brièvement.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Oui' à la question '56 [56]' (Le coût des activités culturelles et sportives est-il un obstacle à la participation des enfants?)

(texte libre)

58. La couverture spatiale des associations culturelles et sportives de l'ensemble des quartiers, des villages et des entités de la commune est-elle satisfaisante?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

59. Si non, expliquez brièvement.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Non' à la question '58 [58]' (La couverture spatiale des associations culturelles et sportives de l'ensemble des quartiers, des villages et des entités de la commune est-elle satisfaisante?)

(texte libre)

60. La formation des professionnel-le-s accueillant les enfants dans les associations culturelles et sportives est-elle suffisante?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

61. Si non, quels sont les domaines de formation prioritaires?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Non' à la question '60 [60]' (La formation des professionnel-le-s accueillant les enfants dans les associations culturelles et sportives est-elle suffisante?)

(texte libre)

62. Le matériel disponible dans les associations culturelles et sportives est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

63. Le matériel disponible dans les associations culturelles et sportives est-il en bon état?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

64. Le matériel disponible dans les associations culturelles et sportives est-il disponible en quantité suffisante?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

65. Si vous avez répondu "non" à une ou plusieurs questions ci-dessus, expliquez brièvement vos réponses.

(texte libre)

66. Les locaux sont-ils facilement accessibles en terme de mobilité (transports en commun, transport communal...)?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

67. Les locaux sont-ils salubres et en bon état?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

68. Les locaux sont-ils suffisamment spacieux par rapport au nombre d'enfants à accueillir?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

69. Les locaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui

- Non

70. Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, expliquez brièvement vos réponses.

(texte libre)

71. L'information des parents à propos des associations culturelles et sportives doit-elle être améliorée?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

72. Si oui, expliquez brièvement en quoi.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse est 'Oui' à la question '71 [71]' (L'information des parents à propos des associations culturelles et sportives doit-elle être améliorée?)

(texte libre)

Partenariat et coordination

73. La coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre sur le territoire de la commune est-elle ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante
- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

74. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

75. Le partenariat entre opérateurs de la commune est-il ...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout à fait insatisfaisante

- Plutôt insatisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Tout à fait satisfaisante

76. Expliquez brièvement votre réponse.

(texte libre)

Impression des réponses

Vous êtes arrivé au terme du questionnaire. Après l'envoi, il vous sera proposé d'imprimer vos réponses en pdf. Si vous souhaitez disposer d'une trace de votre encodage, **cette impression est à faire immédiatement**, il ne vous sera en effet plus possible d'avoir accès à cette fonctionnalité par la suite.

77. Le questionnaire est entièrement finalisé et je souhaite l'envoyer à l'Observatoire. *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

Vous êtes arrivés au terme de ce questionnaire.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.